CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)

ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)

Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1997

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- [x] Coloured covers / Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged / Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing / Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- [ ] Only edition available / Seule édition disponible
- [ ] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- [ ] Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- [ ] Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured pages / Pages de couleur
- [ ] Pages damaged / Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [x] Pages detached / Pages détachées
- [x] Showthrough / Transparence
- [ ] Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- [ ] Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- [ ] Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- [ ] Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x
	12x		16x		20x		24x		28x	32x

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol ⟶ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole ⟶ signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

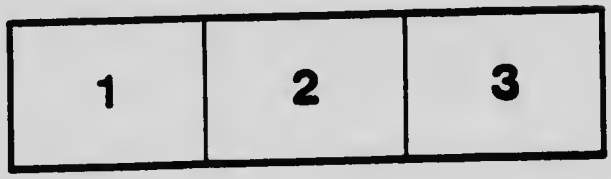

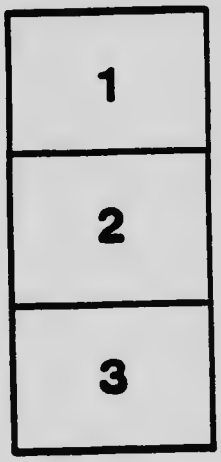

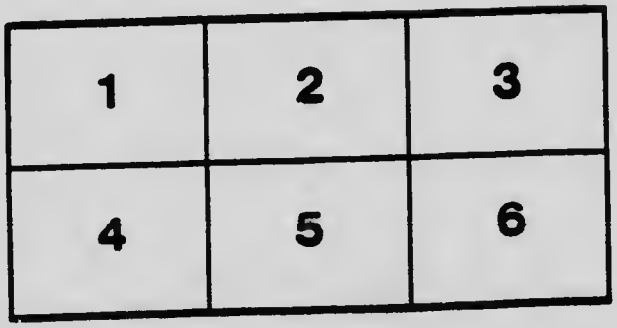

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

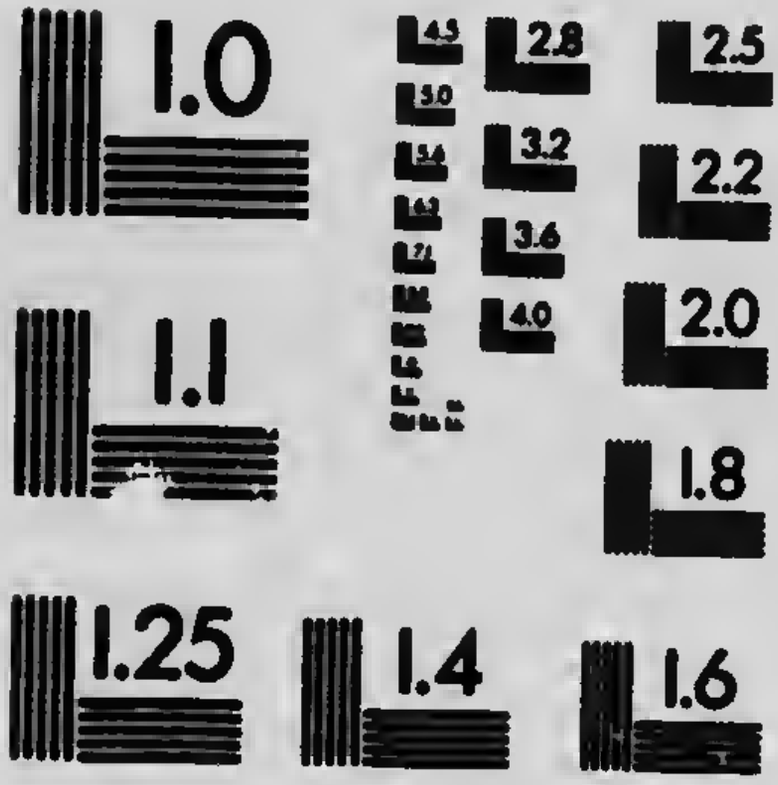

APPLIED IMAGE Inc
1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

CP.CA.28.76

CANADA

EXPOSÉ BUDGÉTAIRE

PAR

L'HON. WILLIAM S. FIELDING, M.P.

MINISTRE DES FINANCES

DANS LA

CHAMBRE DES COMMUNES

JEUDI, 20 AVRIL

1909

OTTAWA
IMPRIMÉ PAR C. H. PARMELÉE, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LE ROI
1909

PPR
7C84956

CANADA

EXPOSÉ BUDGÉTAIRE

PAR

L'HON. WILLIAM S. FIELDING, M.P.
MINISTRE DES FINANCES

DANS LA

CHAMBRE DES COMMUNES

JEUDI, 20 AVRIL

1909

OTTAWA
IMPRIMÉ PAR C. H. PARMELEE, IMPRIMEUR DE SA TRES EXCELLENTE
MAJESTÉ LE ROI
1909

COP. CA. 28.76

MATIÈRES

	Pages.
Exercice 1907-08	5
Exercice 1908-09	6
Dette nette, 1909, et chemin de fer Transcontinental	7
Statistique du commerce, 1908-09	9
Exercice 1909-10	9
Réduction dans le budget de 1909-10	10
Excédents depuis 1896	11
Primes et surplus	11
Excédent et dette nette	13
Dépenses à compte capital prises sur le revenu	15
Emprunts	16
Débentures de petite valeur	17
Emprunts récents	18
Fonds d'amortissement	19
Coût des emprunts	19
Emprunts à courte échéance	23
Crédit du Canada	23
Dette nette	24
Actif	26
Dépôts dans les caisses d'économie	26
A[illegible]lication autarif—Sucre	26
[illegible]alité du tarif	29
Conclusion	30
Résolutions modifiant le tarif	30

09513554

EXPOSÉ BUDGÉTAIRE

PAR

L'HON. WILLIAM S. FIELDING, M.P.

MINISTRE DES FINANCES

DANS LA

CHAMBRE DES COMMUNES, JEUDI, 20 AVRIL 1909.

L'hon. W. S. FIELDING (ministre des Finances propose que la Chambre se forme en comité pour étudier les voies et moyens applicables aux subsides à accorder à Sa Majesté.

—Il est d'usage quand on fait l'exposé budgétaire, d'examiner séparément trois exercices financiers : d'abord, l'exercice expiré, dont les comptes ont été déposés devant le Parlement selon le cours ordinaire, puis l'exercice courant ou, comme c'est le cas cette année, l'exercice expiré depuis quelques jours mais dont les comptes n'ont pas été clos, et, enfin, les perspectives que peut offrir l'exercice prochain.

Exercice 1907-08.

Les comptes relatifs au dernier exercice ayant été soumis au Parlement il y a déjà quelque temps, la plupart des honorables députés intéressés ont dû y jeter un coup d'œil. Cependant, comme il est toujours bon de signaler les principaux points de ces états de comptes dans l'exposé budgétaire afin de faciliter les renseignements, Je vais y appeler l'attention de la Chambre. Les résultats des opérations de l'exercice 1907-1908, c'est-à-dire de l'année expirée le 31 mars 1908 n'ont pas été bien différents de ceux qui avaient été prévus dans le dernier exposé budgétaire. Je m'attendais que nous aurions un revenu de $96,500,000; nous en avons eu un de $96,054,505.81, soit $445,494.19 de moins que je n'avais espéré. Toutefois, j'avais compté sur une dépense de $77,500,000 imputable sur le fonds du revenu, mais cette dépense a été de $76,641,451.59, soit $858,548.41 de moins qu'il avait été prévu. La diminution de la dépense a été plus que suffisante pour compenser celle du revenu, et il en résulte, en définitive, un excédent de $19,413,054.22, au lieu de l'excédent prévu, qui devait être de $19,000,000.

FONDS CONSOLIDÉ, 1907-1908.

—	Actuel.	Prévu dans l'exposé budgétaire du 17 mars 1908.	Plus élevé qu'on ne l'avait prévu.	Moins élevé qu'on ne l'avait prévu.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Revenu	96,054,505 81	96,500,000 00	.....	445,494 19
Dépense	76,641,451 59	77,500,000 00	.....	858,548 41
Excédant	19,413,054 22	19,000,000 00	413,054 22	

L'avant-dernier exercice financier comprenait neuf mois; il ne conviendrait donc pas d'établir une comparaison entre cet exercice et le dernier. Cependant, il importe peut-être de signaler les sources de revenu indiquées dans les comptes de cette année-là:

Sources de revenu, 1907-8.

Douanes..	$57,543,811 25
Accise..	15,782,151 68
Postes..	7,107,886 86
Terres fédérales..	1,883,619 88
Chemins de fer..	9,534,596 20
Divers..	4,202,439 94
	$96,054,505 81

Il faut bien remarquer que le revenu des douanes a été le plus considérable que nous ayons jamais eu. Je suis heureux de pouvoir déclarer, en outre, que ce revenu si considérable provient de l'imposition d'un tarif douanier moins élevé que tous les précédents, comme le fait voir la comparaison suivante:

Taux moyens de droits de douane.

	Taux moyen sur importations imposables.	Taux moyen sur marchandises imposables et admises en franchise.
1896..	29:974	19:129
1897..	29:967	18:613
1908..	26:582	16:480

Il me fait plaisir de constater surtout que le revenu des postes a augmenté d'une façon continue. Les opérations de ce département pour l'année 1907-1908 ont donné un excédent de $1,101,957.12. Je suis certain que la Chambre admettra avec moi l'excellence de ce résultat, surtout si elle tient compte du développement considérable qui s'est opéré dans le service, de la réduction du tarif postal et du fait que, jusqu'à ces dernières années, les affaires de ce département accusaient un déficit extraordinaire et grevaient constamment le budget.

J'ai traité jusqu'à présent des dépenses imputables sur le fonds consolidé; il faut y ajouter, cependant, les dépenses considérables qui sont connues sous le nom de dépenses imputables sur le capital et de dépenses spéciales. Afin de faciliter les renseignements, j'ai fait un état établissant le chiffre de ces dépenses pour l'année:

Dépenses imputables sur le capital, et dépenses spéciales.

Dépenses imputables sur le capital.

Chemin de fer transcontinental national..	$18,910,253 58	
Chemins de fer.. ..	4,761,299 54	
Canaux..	1,723,156 07	
Travaux publics.. ..	2,969,049 08	
Terres fédérales.. ..	768,243 94	
Milice..	1,297,904 65	
		$30,429,906 56

Dépenses spéciales.

Subventions aux chemins de fer..	$ 2,037,629 30	
Primes..	2,787,354 21	
Frais d'administration..	682,337 91	
		$ 5,507,321 42
Total..		$35,937,228 28

Une grande partie de ces dépenses imputables sur le capital et de ces dépenses spéciales a été effectuée à même le revenu, au moyen de notre excédent de $19,500,000. Si l'on déduit du total de ces dépenses, à savoir: de $35,937,228, l'excédent de $19,413,054, le versement de $2,234,263 comme fonds d'amortissement et un faible remboursecourant. Que l'on me permette d'établir ment de $910, soit, en tout, $21,648,228, on voit que l'augmentation de la dette nette, le 31 mars 1908, était de $14,288,999.88, bien que nous ayons dépensé, cette année-là, $18,910,253 pour les travaux de la division est du Transcontinental, seulement. Sans cette dépense, nous aurions rédult la dette de $4,621,253.

Exercice 1908-09.

Revenant aux affaires de l'année fiscale 1908-1909, expirée il y a quelques jours, je dois dire que la méthode que nous avons adoptée pour la clôture des comptes de l'année fiscale diffère de la méthode adoptée par la mère patrie. En Angleterre, l'année fiscale se termine le 31 mars et les comptes sont clos immédiatement. Cela est tout à fait possible dans un pays comme l'Angleterre, quand les distances sont relativement courtes et les moyens de communication ne laissent aucunement à désirer;

mais au Canada, il est impossible de clore les comptes aussi tôt, parce que ce pays comprend un vaste territoire où il se fait partout des affaires au nom de l'Etat. La loi accorde trois mois pour la clôture des comptes, mais nous tâchons toujoure de les clore avant l'expiration de ce délai. Par conséquent, bien que l'année fiscale soit terminée de fait, nous ne sommes pas en état de dire ce qu'ont été le revenu et la dépense pour l'année. Nous ne pouvons mieux faire que de prendre les chiffres tels qu'ils sont jusqu'à date, de supputer raisonnablement les exigences probables et d'arriver ainsi à une estimation du résultat probable pour l'année. Inutile de rappeler à la Chambre que le revenu de l'année a été affecté par un état de gêne universelle qui s'est fait sentir à l'automne de 1907. Le revenu de 1908-1909 tel que reçu et établit jusqu'au 10 avril 1909 a été de $84,-352,581.30. J'estime que lorsque les rapports seront complétés et les comptes clos, on verra que le revenu s'est élevé à $84,-500,000. C'est $11,500,000 de moins que le revenu de l'année précédente ou une diminution de 12 p. 100. Cette baisse, la gêne des affaires que nous connaissons tous, les difficultés que les ministres des Finances de tous les pays éprouvent à préparer leur budget doivent faire en sorte que l'on ne soit pas surpris de me voir dans l'obligation de déclarer un déficit très considérable au sujet des opérations de l'année dernière. J'avoue qu'il fut un temps où la situation m'a rendu perplexe et où je n'aurais pas été étonné de constater qu'il y aurait eu une balance contre nous lors de la clôture des comptes. Néanmoins, je suis heureux de dire que mes appréhensions à cet égard ne se réalisent pas.

Je suis fier de pouvoir dire que l'état des comptes à l'heure actuelle indique que l'exercice se soldera par un excédent de recettes de $1,500,000. Les dépenses à la date du 10 avril 1909 accusaient un total de $72,939,642.22, et si nous fixons, pour le reste de l'exercice, un montant à peu près égal à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, nous comptons que le total des dépenses pour l'exercice complet sera $83,000,000 environ, et comme je chiffre les recettes à $84,-500,000, il nous restera un solde assuré de $1,500,000, que je ne désespère pas de voir s'accroître encore d'ici à la fin de l'exercice. J'ai l'assurance qu'on trouvera ce résultat des plus satisfaisants pour le Canada, s'il se réalise, car il s'agit ici d'une période où par l'univers entier, l'assiette des affaires a été fortement déséquilibrée par la pénurie du marché monétaire, et où, dans l'ordre naturel, l'on pouvait s'attendre à un bilan des plus défavorables. Naturellement, cet état est celui de la recette et de la dépense imputables sur le fonds consolidé seulement, celui que j'appellerai l'état des dépenses ordinaires de l'administration.

Dette nette, 1909, et chemin de fer Transcontinental.

Il faut en sus tenir compte des dépenses imputables sur le capital et sur le fonds spécial. Nous calculons qu'il faudra $25,-500,000 pour défrayer les dépenses de l'année écoulée sur le Transcontinental national. Le pont de Québec ajoute à la dette publique la somme de $6,424,000, et les autres dépenses à compte du capital ou du fonds spécial se montent à $17,300,000 de plus, au total, $49,224,000. Il faut déduire un surplus estimé à environ $1,500,000 et un fonds d'amortissement de $1,675,000 soient $3,175,000 qu'il faut déduire du montant de $49,224,-000, c'est-à-dire qu'il reste $46,029,000, ou, en chiffres ronds, $46,000,000 à porter à la dette nationale pour l'exercice terminé le 31 mars 1909. C'est un fort montant, mais on remarquera dès l'abord que $32,000,000 sont affectés au Transcontinental national et au pont de Québec. Celui-ci doit compter à l'avenir comme partie intégrante de ce chemin de fer. L'on verra donc que si la dette accuse une forte augmentation, la vaste entreprise du Transcontinental national englobe la plus forte partie de cette dépense spéciale.

L'hon. M. FOSTER: L'honorable ministre peut-il nous donner les recettes de la douane et de l'accise?

L'hon. M. FIELDING: Non, je n'ai pas ces chiffres en détail. J'ai donné, hier ou avant-hier à l'honorable député les renseignements les plus récents que j'avais sur ce sujet, et un simple calcul pour les quelques jours qui restent avant de terminer l'exercice lui permettra de se former une idée passablement exacte.

L'hon. M. FOSTER: Le minist· peut-il nous donner les montants payés à titre de prime à même le fonds consolidé au cours de l'exercice ?

L'hon. M. FIELDING: Je n'en ai pas le montant exact, mais c'est environ $2,380,000. Si ce chiffre n'est pas substantiellement exact, je le corrigerai pour le faire parvenir à l'honorable député.

J'avoue franchement que nous aurions pu éviter d'augmenter ainsi la dette publique. D'abord en ne construisant pas, en tout ou en partie, la division de l'est du Transcontinental national. J'ai entendu de temps à autre les honorables députés suggérer quelque chose dans ce sens. J'ai surtout entendu critiquer la construction de cette partie de la ligne qui s'étend de Québec à Moncton. Or, quoi qu'en disent les gens qui habitent les régions éloignées, et qui ignorent les besoins de cette partie du pays, il n'est pas une seule section du Transcontinental national, pas une seule, dont la construction ait été réclamée avec plus d'unanimité que celle qui s'étend de Québec à Moncton. On a souvent réitéré au Gouvernement la nécessité de construire cette partie de la ligne. C'eût été une politique de clocher, pour ainsi dire une politique provinciale de ne pas avoir construit la division de l'est, particulièrement cette section.

Les populations des Provinces maritimes indépendamment des partis, indépendamment de leurs opinions sur d'autres questions, étaient unanimes à demander au Gouvernement, s'il entreprenait la construction d'un autre Transcontinental, de faire en sorte de leur donner accès à cette ligne par un autre chemin mieux adapté au service transcontinental que le vieil intercolonial. Les législatures provinciales, les chambres de commerce, les grandes collectivités de cette partie du pays ont prié le Gouvernement à mainte reprise de construire cette ligne. Ainsi, les honorables députés feraient bien de se rappeler, lorsqu'ils critiquent cette entreprise, qu'il n'est pas une seule partie du réseau qui a été demandée avec plus d'instance que celle qui gît entre Québec et Moncton.

Nous aurions pu, d'une autre façon, éviter d'augmenter la dette nationale. Nous aurions pu suivre l'exemple de nos prédécesseurs en fait de construction de lignes transcontinentales. Je ne dis pas cela par manière de critiquer les honorables députés. Nous savons que le Pacifique-Canadien a reçu de l'aide de l'Etat de trois manières différentes. On lui fit cadeau d'une ligne en exploitation, qui avait coûté beaucoup d'argent au public, aussi de $25,000,000 en espèces et de 25,000,000 d'acres de terre. Ne parlons pas de ces deux premiers cadeaux au Pacifique-Canadien; ne parlons que du cadeau des terres, et je dis que si nous avions voulu donner 25,000,000 d'acres de terre dans l'Ouest au chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique, nous aurions pu deviser un plan par lequel nous n'aurions pas ajouté un sou à la dette publique du Canada. Mais est-ce que ç'aurait été une sage politique? Je suis sûr qu'on ne différera pas beaucoup d'opinion sur ce point.

Quoi qu'on puisse dire de la sagesse du gouvernement d'alors en accordant une si vaste concession de terre au Pacifique-Canadien—une politique que je ne cherche pas à critiquer en ce moment—quoi qu'on puisse dire de cette politique appréciée selon les circonstances du temps où elle fut adoptée, il n'est que juste d'avouer qu'elle a causé, avec les années, une recrudescence de mécontentement dans toutes les régions de l'Ouest, et s'il avait été de nouveau proposé d'adopter une semblable politique pour subventionner une autre ligne transcontinentale, en lui aliénant un vaste lopin de terre dans le Nord-Ouest, je suis sûr qu'elle ne se serait pas recommandée à la sanction de la Chambre ni du public. La population de l'Ouest réclame la terre pour le colon, non pour les corporations de chemins de fer. (Approbations à droite.)

...Si nous n'avions à cœur que les beaux états de compte, si nous avions craint d'augmenter la dette publique, je le répète, nous aurions pu l'éviter, il n'y avait qu'à faire la sourde oreille aux instances des populations des Provinces maritimes, et de ne pas construire la division de l'est; nous n'avions qu'à refuser de payer les montants considérables que

nous payons de temps à autre. Nous aurions pu nous en exempter en donnant des terres, et je suis sûr que le Grand-Tronc-Pacifique aurait accepté une telle offre à bras ouverts. Mais nous avons jugé à propos qu'une telle politique était imprudente et qu'il valait mieux pour nous construire la division de l'est sous forme d'entreprise de l'Etat, d'en payer le coût avec les deniers publics, de supporter le fardeau qu'elle ne peut manquer de nous imposer, jusqu'au jour, comparativement rapproché, où elle rapportera des profits. Bien que le coût de la construction se traduira sous la forme d'une dette, il viendra un temps, dans l'histoire prochaine de cette ligne, où le Grand-Tronc-Pacifique rapportera 3 p. 100 sur le prix de sa construction. Donc, en réalité, cette partie de la dette nationale ne comptera pas, car elle sera contrebalancée par un bien qui acquittera ses intérêts. Nous disons donc que malgré la critique de certaines gens imprévoyantes, bien intentionnées sans doute, qui nous reprochent d'avoir contracté cette obligation, nous avons la certitude que l'élément réfléchi de la population dira—sans toutefois condamner l'ancienne politique, car les circonstances peuvent avoir changé—que nous aurions eu tort d'adopter aujourd'hui cette politique de subventionnement, et que nous avons bien fait d'avoir assumé les responsabilités financières que représente cette augmentation de la dette nationale.

Statistique du commerce, 1908-09.

Les statistiques du commerce pour l'exercice écoulé sont nécessairement peu favorables, mais elles ne le sont pas plus que dans les autres pays. L'exercice 1907 n'a été que partiel, neuf mois seulement, et par conséquent, il est difficile d'établir des comparaisons. Le total du commerce pour l'exercice 1908 a atteint un chiffre très élevé, soit $100,000,000 de plus que le total de l'exercice complet précédent, celui de 1906. Le mouvement des exportations en 1906 représente $256,586,630, et en 1908, $280,006,606. Le mouvement des importations en 1906 représente $294,286,015, et en 1908, $370,786,625. Le mouvement du commerce total représente donc en 1906, $550,872,645 et en 1908, $650,793,131. Je ne tenterai pas de comparaisons avec l'exercice précédent, qui ne compte que neuf mois. Nous n'avons pas de statistiques officielles complètes pour l'exercice 1909, mais d'après les renseignements les plus exacts basés sur les rapports incomplets, les exportations en 1909 ont été de $261,379,904 et les importations, de $292,358,021, au total $553,737,325. Les exportations accusent une légère diminution, qui s'accentue considérablement au chapitre des importations. Nous pouvons faire des comparaisons favorables sous ce rapport avec les Etats-Unis. Au point de vue des importations, les deux pays sont égaux, la diminution étant à peu près la même dans les deux cas. Mais les statistiques de l'année civile montrent que les exportations du Canada ont diminué bien peu comparées à celles des Etats-Unis.

Exercice 1909-10.

Passant maintenant à l'exercice 1909-1910, les vastes ressources et l'énergie reconnue des Canadiens étant des faits avérés, il n'est que juste de supposer que nous pourrons en peu de temps reprendre ce que nous avons perdu l'an dernier. Il n'était que raisonnable de supposer que les circonstances qui se sont présentées l'année dernière étaient anormales et dues à des causes spéciales qui, je crois, disparaîtront suffisamment dans le cours du présent exercice, pour nous permettre d'encaisser un montant de recettes beaucoup plus considérable que celui de l'exercice écoulé.

Naturellement nous ne devons pas espérer atteindre le chiffre élevé du revenu de 1907-1908, mais nous croyons que le revenu de 1909-1910 dépassera considérablement celui de l'exercice qui vient de se terminer. Pour le dernier exercice nous estimons que le revenu sera de 84 millions ½; pour l'exercice qui commence nous calculons qu'il dépassera un peu ce chiffre, mais nous n'espérons pas qu'il atteindra celui de l'exercice précédent qui s'est élevé à $96,000,000. Il s'écoulera sans doute une autre année et peut-être un peu plus pour arriver à ce chiffre, mais il y a toute probabilité, maintenant que le courant est changé que le revenu va augmenter régulièrement. Mais

pour le présent, le revenu de 1907-1908 marque le niveau le plus élevé.

Réductions dans le budget de 1909-10.

En l'état actuel de nos recettes et en présence des nombreuses demandes de dépenses qni sont faites au Gonvernement, il semblerait presque inévitable d'augmenter la taxe pour faire face aux difficultés de la situation. Dans quelqnes autres pays cela semble être le remède anquel on a recours en temps de crise financière. A notre avis cependant il n'y a pas nécessité d'augmenter la taxe. Nous croyons qn'une méthode plus vraie et plns sûre est de faire face à la situation en diminuant substantiellement nos dépenses, et c'est la méthode que nous avons adoptée. Il n'y a aucun donte que si nous devions continuer à dépenser dans la même mesure que nous l'avons fait en ces récentes années, nous serions obligés d'augmenter le fardeau de la taxe; mais nous sommes venus à la conclusion qu'il est plus sage de demander à tous les intéressés de patienter avec nous pendant que nous mettons rigidement les freins à la dépense. J'ai préparé un état indiqnant les réductions opérées dans le budget de 1909-1910, comparé aveo celni de 1908-1909. Il n'est que juste de dire que le budget de 1908-1909 dont je donne les chiffres contient les crédits complets demandés pour cette année-là, c'est-à-dire le budget principal de la dernière session et les budgets supplémentaires de la présente session.

Le budget de 1908-09 imputable sur le fonds consolidé s'élevait à $89,412,868. Pour le nouvel exercice qui commence, le même budget principal est abaissé à $80,078,624. Ce qni fait une réduction de $9,334,244. Le budget des dépenses imputables au compte dn capital s'élevait pour l'exercice 1908-09 à $43,658,365, et pour l'exercice prochain les chiffres sont $30,411,150, de sorte que en additionnant de la diminution de $9,334,-244 sur le compte dn fond consolidé et de $13,247,215 sur le compte dn capital, nous avons une diminution totale de toutes dépenses s'élevant à $22,581,459. Voici les détails:

REDUCTIONS DANS LE BUDGET DE 1909-10

—	1908-9.*	1909-10.	Augmentation.	Diminution.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Fonds consolidé—				
Travaux publics	17,422,354 78	8,184,408 06		9,237,946 72
Agriculture	1,719,627 06	1,112,500 00		607,127 06
Milice	5,749,275 22	4,813,150 00		936,125 22
Marine et Pêcheries	5,923,900 00	4,879,980 00		1,043,920 00
Chemins de fer et Canaux	12,435,373 08	11,880,857 33		554,515 75
Autres ministères	46,162,338 17	49,207,729 51	3,045,391 34	
	89,412,868 31	80,078;624 90	3,045,591 34	12,379,634 75
Diminution nette du fonds consolidé				9,334,243 41
Capital—				
Travaux publics	3,635,542 29	4,512,000 00	876,457 71	
Chemins de fer et Canaux	37,819,566 75	23,828,150 00		13,991,416 75
Terres fédérales	903,256 06	771,000 00		132,256 06
Milice et Défense	1,300,000 00	1,300,000 00		
	43,658,365 10	30,411,150 00	876,457 71	14,123,672 81
				876,457 71
Diminution nette du capital				13,247,215 10
Diminution totale du fonds consolidé et du capital				22,581,458 51

* Y compris tout le budget de l'année.

Les réductions que nous faisons dans le budget sont donc très considérables. Il y aura encore quelques crédits supplémentaires à ajouter pour l'année courante, mais ils ne changeront pas matériellement les chiffres. Ils seront très légers. Les crédits supplémentaires que nous devrons déposer vers la fin de l'exercice sont une de ces choses imprévues que nous ne pouvons pas fixer d'avance; je désire dire seulement que le Gouvernement est déterminé à maintenir la dépense de l'année dans des bornes très modérées. Nous demandons à la Chambre de tenir compte des difficultés que nous rencontrerons dans la tâche des réductions. Nous recevons des demandes des travaux publics de la part des députés des deux côtés de la Chambre et de presque tous les endroits du pays. Il n'y a aucun doute que plusieurs de ces travaux sont urgents et importants, et si les finances étaient meilleures il serait de notre devoir d'accéder à ces demandes. Mais nous voulons faire remarquer aux intéressés qu'ils sont obligés de faire un sacrifice, si c'en est un, pour quelque temps; et de consentir au retranchement considérable qu'il faut faire dans nos dépenses pour alléger le fardeau aux contribuables et maintenir le crédit du pays. Nous savons que dans plusieurs endroits de grands travaux sont projetés—chemins de fer, canaux et autres entreprises qui en elle-mêmes peuvent être bonnes, qu'il faudra exécuter un peu plus tard et qui aideront grandement à développer le pays; mais il est beaucoup plus important d'attendre une amélioration dans l'état financier et conséquemment nous demandons aux promoteurs de toutes ces entreprises, toutes méritantes qu'elles puissent être, de patienter un peu.

L'hon. M. FOSTER: Combien se propose-t-on de dépenser cette année à la construction de la division est du Grand-Tronc-Pacifique?

L'hon. M. FIELDING: $20,000,000. Je crois que nos efforts doivent tendre, et nous essaierons d'y arriver autant qu'il sera possible, à prendre sur nos recettes ordinaires pendant l'exercice qui commence toutes les dépenses ordinaires, et une grande partie des dépenses imputables au compte du capital, et s'il est possible, même toutes les dépenses. Mais il y a une entreprise au sujet de laquelle on ne peut nier qu'il soit sage d'emprunter, c'est le Transcontinental national. Si nous pouvons réussir à limiter pendant l'année qui commence nos emprunts pour nouveaux travaux à la somme que nous voulons dépenser sur le Transcontinental national, je suis sûr que nous aurons un état très satisfaisant à présenter à la fin de l'exercice. Je ne sais pas si nous pourrons y parvenir mais nous ferons tous nos efforts, et je suis certain que si pour les travaux de l'année nous sommes obligés d'emprunter quelque somme en sus de celles requises pour les travaux du Transcontinental, elle ne sera pas très considérable.

Excédents depuis 1896.

Nous avons eu la bonne fortune de pouvoir présenter pendant plusieurs années une suite ininterrompue d'excédents. Pendant la première année de notre administration, 1897, une année sur laquelle nous pouvons dire que nous n'avons eu qu'un contrôle partiel, le déficit a été de $519,981.44. Depuis ce déficit, nous avons eu, si j'inclus l'excédent estimé pour l'année qui vient de se terminer, douze excédents s'élevant à un total de $115,059,087.83. Si nous déduisons les $519,981.44 de notre premier déficit, s'il nous faut en prendre la responsabilité, nous trouvons que pendant les douze dernières années et trois quarts nous avons eu un excédent total de $144,539,106.39. Cela représente un excédent annuel moyen pendant ces douze années et trois quarts, de $8,983,-459.32.

Primes et surplus.

Je n'ignore pas que l'on a de temps à autre dans cette Chambre critiqué, au sujet d'un item en particulier, la m[illegible]de d'après laquelle ces excédents ont é[illegible]culés. Je veux parler de l'article des primes qui est porté à un compte spécial. J'ai expliqué plusieurs fois les raisons d'en agir ainsi, mais comme il y a plusieurs membres nouveaux dans cette Chambre, il n'est peut-être pas mal que j'explique de nouveau pourquoi le Gouvernement a choisi cette mé-

thode au commencement. Sous l'ancien Gouvernement, les primes, qui ne s'élevaient pas à une somme très considérable, étaient traitées comme une remise douanière. On agissait d'après la supposition qu'il y avait dans le trésor l'argent nécessaire pour les payer, ou qu'il reviendrait avec les remises; dans tous les cas l'entente était que la prime était le remboursement d'un droit de douane reçu.

M. R. L. BORDEN: On portait les droits perçus au compte du revenu, n'est-ce pas?

L'hon. M. FIELDING: C'était le résultat, bien que l'opération fut faite sous une autre forme. Les primes étaient considérées comme une réduction sur les droits de douane. En réalité les droits de douane n'étaient pas inscrits à leur pleine valeur parce qu'ils étaient subordonnés à cette remise de sommes qui n'avaient jamais été versées dans le Trésor. Les recettes en étaient diminuées, et le revenu s'en trouvait réellement grevé. Le Gouvernement d'aujourd'hui a trouvé que ce n'était pas la meilleure méthode à suivre en la matière, et que ce compte devait être tenu d'une manière différente. Lorsqu'à cette époque il a été question de remanier toute la question des primes, nous sommes venus à la conclusion que les primes n'étant qu'une aide temporaire à l'industrie—il est vrai qu'elles ont existé un peu plus longtemps que nous ne nous y attendions alors—on pouvait très bien en faire un compte spécial tout comme on a fait pour des subventions aux chemins de fer. Lorsque le Gouvernement paie une subvention à une compagnie de chemin de fer, il ne reçoit rien en retour; le pays n'obtient aucune propriété, il ne reçoit pas d'actif pour représenter la dépense, mais ces sommes sont données comme aide temporaire à une grande entreprise, qui, nul doute portera ses fruits dans l'avenir en développant le pays Et nous avons pensé que les primes, qui devaient être considérées comme aide temporaire aux grandes industries pouvaient être traitées de la même manière. Conséquemment on en a ouvert un compte spécial comme pour les subventions aux chemins de fer. Je sais, comme je l'ai dit que cette méthode a été critiquée, mais je crois que les raisons qui nous ont portés à l'adopter sont bonnes.

Mais avant de formuler cet argument, j'ai cru préférable de présenter les chiffres afférents à l'excédent qui aurait existé, si les primes eussent été portées au compte du revenu.

M. R. L. BORDEN: Le ministre voudrait-il bien nous donner le chiffre précis atteint par ces primes jusqu'aujourd'hui, ou en d'autres termes, quel est le montant de ce compte spécial?

L'hon. W. S. FIELDING (ministre des Finances): Si je ne me trompe, c'est environ $12,000,000, ou $1,000,000 annuellement. Si nous portons au compte du revenu ordinaire toutes les primes figurant sous cette rubrique, nous constaterons que l'excédent total accusé pour les douze exercices et trois quarts serait de $99,832,075.55, soit un excédent annuel moyen de $7,869,182.39, pour les douze exercices et trois quarts. On le voit donc, bien que la modification suggérée par quelques députés puisse influer sur la totalité des excédents de cette période, il n'en résulterait pas un écart bien important; car, les excédents accusés au cours de cette période ont atteint un si fort chiffre que nulle modification apportée à la méthode de comptabilité ne saurait influer sensiblement sur le résultat.

M. MIDDLEBRO: Quel déficit le budget accuserait-il, cette année, si les primes étaient portées au compte du revenu, au lieu d'être inscrites au compte du capital?

L'hon. M. FIELDING: Il n'en résulterait pas d'écart bien sensible, dans la balance de ce compte; il pourrait exister un minime déficit; et au cours des douze exercices et trois quarts, c'est le seul exercice où cette modification apportée à la méthode de comptabilité aurait pu influer sur la question de savoir s'il existe une plus-value ou une moins-value. L'item le plus important de ces primes, la prime accordée au fer et à l'acier, expirera en 1910. La prime au plomb expire en 1913. Il existe une prime à la fonte ou au smeltage à l'électricité, qui n'expirera que deux ans après les autres primes au fer et à l'acier. Mais si je ne me trompe, il ne figure pas une dépense

d'un chiffre bien élevé sous cette rubrique. Ainsi, quelque opinion qu'on puisse exprimer au sujet de ces primes, il est acquis que les primes les plus importantes expireront à brève échéance, et sans doute, il ne saurait guère exister de doute sur la place qu'il convient de leur assigner dans la comptabilité publique.

Voici le fait qu'il importe de bien retenir: en adoptant une autre méthode de comptabilité, l'excédent aurait accusé une diminution d'ensemble, sans que ces primes eussent influés bien sensiblement sur le résultat.

Excédent et dette nette.

Il est une autre question que je désire développer au sujet des plus-values et des moins-values. J'ai remarqué avec regret que certains journaux ont cherché a créer un nouveau critère dans ces débats se rattachant aux excédents et aux déficits. Un journal conservateur publie sous des entêtes flamboyants que dans lse comptes publics de l'exercice il existe un déficit de $30,000,000 au moins. J'ai lu des allégations similaires dans d'autres journaux. Je pose ici loyalement la question: est-ce bien de cette sincérité qu'il faut apporter dans la discussion des comptes publics? Le mot "excédent" et le mot "déficit" comportent une signification parfaitement établie dans le vocabulaire de la finance au Canada. Ce n'est pas moi qui ai créé cette acception; ce n'est pas une acception nouvelle donnée aux mots; c'est celle qui a existé dans les finances du Canada, à dater de l'établissement de la confédération jusqu'aujourd'hui. Si, remontant en arrière jusqu'en 1867, nous parcourons les comptes publics de toute cette période, voici ce que nous constaterons: si nous acceptons cette méthode nouvelle de comptabilité, il ne saurait s'imposer qu'une seule conclusion et cette conclusion, je ne saurais l'accepter: c'est que les ministres des Finances, à partir de sir John Rose jusqu'au député de Toronto-nord (M. Foster) ont joué le rôle d'e moteurs dans la tenue des comptes publics et qu'ils ont falsifié la comptabilité de chaque exercice. Je le répète, je ne porte pas pareille accusation; je n'affirme nullement qu'il en soit ainsi; mais je le déclare, cette tendance de la part de nos critiques à considérer comme déficit le solde à la fin de chaque exercice, le solde qui est ajouté à la dette publique, est tout à fait déloyale et contraire à la pratique bien établie au Canada.

M. AMES: Quelle est la pratique établie en Grande-Bretagne?

L'hon. M. FIELDING: Il s'agit de la pratique établie au Canada.

M. R. L. BORDEN: Puis-je poser une question au ministre des Finances? Le système en vogue au Canada, depuis 1867, consistant à faire figurer les dépenses sous les rubriques du capital et du revenu existe-t-il dans quelques autres pays et dans l'affirmative, dans quel pays? J'ai une autre question que je désire poser au ministre: Si la pratique en vogue au Canada diffère des autres pays civilisés, ne serait-il pas utile de nous conformer à l'usage établi ailleurs, surtout en vue du fait que, au cours des huit ou dix années écoulées, notre budget a accusé d'énormes excédents de recettes?

L'hon. M. FIELDING: Je ne saurais me ranger à cet avis. Ce qui nous intéresse davantage, c'est la pratique établie au Canada, plutôt que l'usage en vogue dans les autres pays dont les conditions peuvent être absolument dissemblables de celles qui règnent au pays. Quand les journaux préconisent cette nouvelle méthode de comptabilité et s'écrient: Votre dépense globale pour l'exercice sous telle rubrique a atteint tel chiffre; et vos recettes, tel chiffre, et le solde est un déficit"; je le déclare, c'est une affirmation propre à induire en erreur, c'est une allégation déloyale, qui ne devrait pas figurer dans un seul journal qui a le soucis de son honneur.

M. R. L. BORDEN: Quelle est la pratique en vogue aux Etats-Unis?

L'hon. M. FIELDING: Réellement, il me répugnerait de préciser. En Angleterre, si je ne me trompe, le système est tout à fait différent, mais d'excellentes raisons militeraient au Canada contre l'adoption de cette pratique. A mon avis, dans un pays

qui est obligé de se livrer à de vastes entreprises et qui se voit forcé de faire des emprunts en vue du développement de ses ressources, il importe d'établir une comptabilité différente du système en vogue dans un vieux pays qui compte plusieurs siècles d'expérience.

M. R. L. BORDEN: Quelle est la pratique en Australie et en Nouvelle-Zélande?

L'hon. M. FIELDING: Je ne saurais dire; du reste la chose n'a pas d'importance.

M. R. L. BORDEN: Leur comptabilité se rapproche-t-elle de la nôtre?

L'hon. M. FIELDING: Je ne saurais admettre que leur situation soit similaire à la nôtre. L'honorable député en conviendra, il ne s'agit pas pour le moment de discuter la pratique en vogue en Australie; je n'ai pas d'intérêt à discuter la pratique consacrée en Angleterre et aux Etats-Unis; l'objectif que je vise, c'est de montrer la déloyauté dont font preuve les conservateurs en appliquant aux finances à l'époque actuelle un critère qu'ils n'ont jamais appliqué à la situation financière, lorsque leurs propres amis étaient au pouvoir. Voilà ce que je veux démontrer, voilà ce dont je veux convaincre tout esprit impartial.

Voyons comment ce système fonctionnerait; remontons aux premiers jours de la condéfération en 1869, lorsque sir John Rose était ministre des Finances. Le budget de sir John Rose, pour cet exercice, accuse un excédent de $341,090.52; or, d'après la prétention actuelle de mes critiques, cette comptabilité était un leurre; sir John Rose avait tort d'inscrire un excédent à son budget pour cet exercice, car ce budget accusait un minime déficit de $102,184. Sa comptabilité était donc propre à induire en erreur, mais il passait pour un assez bon ministre des Finances et puisqu'il a adopté cette méthode, cela m'autorise de marcher sur les traces de mon aîné et d'entourer cette méthode de tout le respect possible. A mon avis, il a eu d'excellentes raisons pour adopter cette méthode et ces raisons ont tout autant de valeur aujourd'hui quelles en avaient à cette époque. Vint ensuite un autre ministre des Finances fort éminent, dans la personne de sir Francis Hincks. En 1872, sir Francis Hincks publia un état indiquant que son budget accusait un excédent de $3,125,344.86. Mais si la méthode que préconisent aujourd'hui les conservateurs dans leurs journaux est bien légitime, et c'est la méthode que nous entendons parfois formuler dans cette Chambre, alors, au lieu d'un excédent de $3,125,000, le budget de sir Francis Hincks aurait accusé un découvert de $4,180,554.39.

On voit donc ce qui résulte de la tentative d'appliquer aux ministres des Finances d'autrefois la critique même qu'on adresse aujourd'hui à nos méthodes financières à cet égard. Sir Leonard Tilley était le ministre des Finances en 1873, alors que son budget accusa un excédent de $1,638,821.53; or, d'après la prétention de nos zoïles, si on eût appliqué à sir Leonard Tilley la critique adressée à la méthode suivie par le ministre actuel des Finances, alors le budget de l'année en question, loin de se solder par un excédent de $1,638,000, aurait accusé un déficit de $17,661,3[illegible]0.60. De nouveau, en 1881, le budget de sir Leonard Tilley accuse un excédent de $4,132,743.12; or, d'après la prétention émise de nos jours, ce budget aurait dû accuser un déficit de $2,944,191.79. De nouveau, en 1883, le budget de sir Leonard Tilley accuse une plus-value de $7,064,492.35, le plus fort excédent qui ait jamais figuré au budget d'un ministre des Finances conservateur: or, d'après la prétention de nos critiques modernes, cet excédent n'existait point et son budget aurait dû se solder par une moins-value de $4,805,063.68. Rapprochons-nous davantage de l'administration financière de nos jours. Le député de Toronto-nord (M. Foster), mon prédécesseur immédiat au poste de ministre des Finances, a dressé en 1889 un budget accusant un excédent de $1,865,035.47. Or, d'après la prétention de mes critiques, de ses amis d'aujourd'hui, sa comptabilité était irrégulière; il a joué le rôle d'escamoteur; il a induit le public en erreur, car c'est un déficit de $2,998,683.49 que son budget aurait dû accuser. En 1890, l'honorable dépnté déclare dans son budget un excédent de $3,885,893.94, le plus fort excédent qu'il ait jamais enregistré. L'ex-

ministre des Finances n'a jamais joué de bonheur en matière d'excédent; mais, dans cette circonstance, s'il eut établi sa comptabilité d'après les méthodes préconisées aujourd'hui par ses amis, relativement à mes comptes, son excédent de $3,885,000 aurait été complètement anéanti et son budget aurait dû accuser un déficit, cette année-là.

Je n'entends nullement affirmer que sir John Rose, sir Francis Hincks, sir Leonard Tilley et le député de Toronto-nord (M. Foster) aient falsifié leurs comptes; mais c'est précisément là ce qu'affirment les critiques des conservateurs d'aujourd'hui, car ces messieurs préconisent pour l'établissement d'excédents une méthode qui, appliquée aux exercices en question, indiquerait que ces comptes sont inexacts. Au contraire, je prétends que mon prédécesseur au ministère des Finances (M. Foster) a appliqué dans ses budgets la méthode légitime. Dans un pays comme le Canada où il se fait sentir d'aussi pressants besoins, un pays où doivent s'effectuer de nombreux emprunts pour le développement de ses ressources, un pays, dis-je, qui ne saurait gérer les affaires publiques avec ses propres recettes ordinaires, je le déclare, c'est à bon droit qu'on établit une distinction entre les dépenses imputables sur le compte du revenu et celles qui doivent figurer au compte du capital. Il peut bien y avoir lieu à divergence d'opinion touchant tel ou tel item en particulier; on peut bien se demander si tel article doit être porté à tel ou tel compte, mais quant à la légitimité même du principe, elle ne saurait être révoquée en doute. Il y aura toujours de légitimes divergences d'opinion en pareille matière; mais pour le moment, il ne s'agit que du principe même, et je le répète, le principe adopté par sir John Rose, par sir Francis Hincks, par sir Leonard Tilley et par le député de Toronto-nord est le principe même qui préside à la comptabilité de nos jours, et par conséquent, les critiques adressées par quelques conservateurs à la méthode que j'applique dans la comptabilité budgétaire est absolument injustifiable.

Dépenses à compte capital prises sur le revenus.

Un caractère distinctif très intéressant de nos dépenses pendant les dernières années a été l'application de fortes sommes d'argent aux dépenses à compte capital ou spécial avec une très petite augmentation de la dette publique. La véritable raison d'établir une distinction entre les dépenses portées au compte revenu et celles qui sont inscrites au compte capital est d'indiquer que vous pouvez probablement avoir besoin d'emprunter de l'argent pour faire face à votre compte capital, en laissant supposer que vous ne pouvez pas avec votre revenu ordinaire pourvoir à ces besoins importants et spéciaux. Que constatons-nous? Nous constatons que tous les déboursés à compte capital et spécial pendant la période dont j'ai parlé de douze ans et trois quarts, se sont élevés au total de $212,449,526.42. Je dis que cette somme représente une classe de dépenses telle que si elle n'avait pas été portée au compte capital et si la situation financière du Canada aujourd'hui : s obligeait à la porter au compte capita , aucune critique ne pourrait nous être adressée pour avoir agi de cette manière.

Mais voyons quels sont les faits? Tout en ayant dépensé en douze ans et trois quarts l'énorme somme de $212,449,000.00 pour ces frais spéciaux et à compte capital, nous n'avons ajouté à la dette publique pendant cette période que $65,500,000. Nous avons payé pas moins de $147,000,000, à une fraction près, de cette dépense énorme inscrite aux comptes capital et spécial, à même les revenus du pays qui nous ont permis de payer 69 p. 100 de ces dépenses.

Je n'hésite pas à dire que dans aucune période précédente de l'histoire du Canada on n'a pu faire d'aussi grandes dépenses portées aux comptes capital et spécial en augmentant d'une aussi faible somme la dette publique. Nous avons dû faire dans ces dernières années d'importantes opérations d'emprunt. Pendant un certain nombre d'années le Canada s'est rarement adressé au marché anglais, mais pendant l'année dernière ou les deux années précédentes, nous avons été obligés de nous y adres-

ser plus souvent. Plusieurs motifs nous y ont déterminés. Premièrement nous avons eu d'anciens emprunts s'élevant à des sommes considérables qui arrivaient à échéance et pour lesquels le nécessaire a été fait; deuxièmement nous avons eu des obligations assez lourdes par suite de la construction du chemin de fer transcontinental national; troisièmement des sommes importantes nous étaient nécessaires pour prendre à notre charge le pont de Québec; quatrièmement il s'est produit des retraits considérables des caisses d'épargne de l'Etat; cinquièmement nous avons eu besoin d'énormes capitaux pour les prêter à la commission du port de Montréal; sixièmement nous avons dû pourvoir à des sommes considérables pour effectuer la distribution des semences et enfin nous avons eu une grosse diminution dans nos réserves l'année dernière.

Entre parenthèse je voudrais dire que l'autre jour, en discutant un sujet auquel il ne m'est pas permis de faire allusion, un membre très respecté de la Chambre a dit qu'une des premières choses à faire avant de prêter de l'argent à quelqu'un, c'était d'en avoir à prêter. Je crains que si nous avions adopté ce principe relativement à la commission du port de Montréal, mon honorable ami n'aurait pas pu constater les énormes améliorations qu'il a sous les yeux quand il parcourt sa belle ville.

Emprunts.

La conséquence de tous ces besoins d'argent a été que nous nous sommes adressés au marché financier plus fréquemment que d'habitude. Depuis le dernier discours du budget nous avons emprunté les sommes suivantes:

Juin 1908, £5,000,000, 3¾ p. 100 avec échéance au 1er mai 1912.

Octobre 1908, £5,000,000, 3½ p. 100 avec échéance au 1er juillet 1950, et option de rachat après le 1er juillet 1930, en donnant six mois d'avis.

Janvier 1909, £6,000,000, 3¾ p. 100, avec échéance au 1er juillet 1919 et option de rachat après le 1er juillet 1914, en donnant trois mois d'avis.

Ce dernier emprunt de £6,000,000 qui a été offert à 99¾ a été le plus grand emprunt colonial qui ait jamais été mis sur le marché à Londres. D'abord il n'a été souscrit qu'en partie par le public. Ce n'est pas une chose inusitée sur le marché financier de Londres, mais peu de temps après son émission il a été souscrit avec empressement.

L'hon. M. FOSTER: Quelle proportion a été prise par le public?

L'hon. M. FIELDING: Le public en a souscrit 41 pour 100. Le reste demeure pour le moment entre les mains des courtiers. Cet emprunt a réalisé actuellement une prime d'environ 3½ p. 100, de sorte que si l'emprunt n'a pas été immédiatement souscrit par le public cela n'a eu aucun mauvais effet sur le crédit du Canada. Il y a eu des motifs spéciaux pour émettre cet emprunt à ce moment et de la façon dont il a été émis. Un emprunt de 3½ p. 100 peut être considéré aujourd'hui comme notre valeur par excellence. Il y a très longtemps nous avons émis un emprunt à 2½ p. 100 et un autre à 3 p. 100, mais dans les conditions actuelles qui se continueront encore pendant quelques années, je pense que nous devrons considérer l'emprunt de 3½ p. 100 comme notre valeur par excellence. Si la situation s'améliore nous pourrions revenir au taux de 3 p. 100, mais en attendant nous devons nous contenter de 3½ p. 100 et il était donc important que nous maintenions nos valeurs 3½ p. 100 sur une base sérieuse à Londres.

L'hon. M. FOSTER: Le ministre peut-il dire le montant du courtage et de la commission pour l'emprunt de 1909?

L'hon. M. FIELDING: La réponse à cette question était prête hier, mais elle n'a pas été donnée parce que je n'étais pas en Chambre. La question de mon honorable ami était la suivante:

Quels montants ont été payés à titre de commission, courtage et autres dépenses respectivement, sur les emprunts faits depuis le 31 décembre 1908?

La réponse est:

	£	s.	d.
(a) Commissions..	90,000	0	0
(b) Courtage..	13,790	4	6
(c) Autres dépenses.. ..	13,900	18	11

Comme je l'ai dit, une émission précédente de 3½ p. 100 qui avait été prise par

les courtiers à des conditions avantageuses pour le Gouvernement n'avait pas été entièrement absorbée par le public à la recherche du placement. Dans ces conditions il eut été difficile de mettre sur le marché un autre emprunt de 3½ p. 100 et après avoir complètement étudié la question avec nos agents, nous avons décidé que le meilleur moyen de faire face à la situation était de faire une émission d'emprunt de nature différente et d'un caractère spécial qui serait conforme aux conditions du marché et qui serait plus alléchant pour les capitalistes. Nous avons pensé qu'en opérant ainsi nous ne pèserions pas beaucoup sur les cours de notre 3½ p. 100. Nous décidâmes, en conséquence, d'émettre cet emprunt au taux de 3½ p. 100 et d'en faire un emprunt à courte échéance pour une période de dix années avec possibilité de le racheter après cinq ans, si nous le désirions. Un autre motif qui nous a fait fixer cette période de dix ans, c'est que l'échéance tombe à un moment favorable quand nous ne serons pas embarrassés par d'autres échéances.

Débentures de petite valeur.

Les honorables députés qui ont pris la peine d'étudier l'état particulier dans lequel se trouve la dette de la France savent qu'une grande partie de la dette nationale française est entre les mains du peuple français qui achète les titres pour de très faibles montants. On a conseillé de faire une tentative pour atteindre le même genre de public en Angleterre et après une étude très approfondie, nous décidâmes que nous pourrions nous adresser aux petits capitalistes en Angleterre. Ce n'est pas que nous nous attendions en procédant ainsi a obtenir des capitaux importants parce qu'il faut un grand nombre de petites souscriptions pour couvrir un emprunt et je ne doute pas que si nous n'avions voulu considérer que nos propres intérêts nous aurions obtenu d'aussi bons résultats en ne nous adressant pas aux petits capitalistes.

J'ai pensé que ce système comportait une autre valeur différente de la simple idée d'obtenir de l'agent. Il y a en Angleterre des milliers de personnes possédant de petits revenus qui jamais ou rarement ne placent leur argent en valeurs du Canada et j'ai cru qu'il était à désirer que nous puissions atteindre ce public, non seulement pour obtenir son argent mais aussi pour l'intéresser aux affaires du Canada. J'ai pensé qu'une telle opération était bonne et alors, après une étude très minutieuse parce qu'en réalité c'était une nouveauté introduite dans les habitudes du marché monétaire de Londres, nous décidâmes de faire l'émission de cet emprunt en coupures aussi petites que £10. Cette expérience fut suivie avec la plus grande attention par le monde financier et le public en général. Le chancelier anglais de l'échiquier, M. David Lloyd George nous fit le grand honneur et le grand compliment d'approuver le projet et pour montrer son approbation, il souscrivit publiquement une de ces modestes coupures de £10 avec l'intention de donner le bon exemple à la classe moyenne d'Angleterre et je désire ici remercier M. Lloyd George pour ce témoignage de bonne volonté qu'il a accordé au Canada.

Il a été malheureusement critiqué; on lui a dit qu'il ferait mieux de s'occuper des finances de l'Angleterre et de laisser d'autres personnes s'occuper des finances du Canada. J'espère qu'il réussira en surveillant les finances anglaises; je sais que par la démarche qu'il a faite il a voulu adresser un compliment au Canada et je saisis cette occasion pour lui en exprimer ma reconnaissance.

Les journaux financiers d'Angleterre ont donné à ce projet leur plus cordial appui et le plus important d'entre eux, l' "Economist" de Londres l'a vivement recommandé et a exprimé l'espoir que le gouvernement anglais suivrait notre exemple. Je dois dire aussi que des publications non financières d'Angleterre ont approuvé nos idées à ce sujet. Nous croyons et nous espérons que cette expérience nous sera utile, non pas tant en raison de la somme d'argent qu'elle nous a procuré que pour l'intérêt qu'elle a fait naître chez les petits capitalistes.

Nous avons reçu jusqu'à 603 demandes de personnes qui ont souscrit £90 ou moins, de sorte que nous avons eu un grand nombre de demandes bien que le montant total de leur souscription n'ait pas été très élevé. Nous aurions pu obtenir l'argent aussi facilement en nous adressant à un gros courtier et en le convainquant qu'il devait souscrire l'emprunt, mais étant donné l'exemple de la France pour de telles affaires et l'in-

térêt manifesté par des hommes d'expérience en Angleterre nous avons cru qu'il était bon de faire cette tentative d'intéresser des personnes de fortune moyenne dans tout le Royaume-Uni, aux valeurs du Canada et je crois que nous avons réussi.

L'hon. M. FOSTER: Quelle est la comparaison des frais pour les deux méthodes?

L'hon. M. FIELDING: C'est en réalité une très petite différence; c'est une simple question de travail de bureau et d'impression. Sans doute cela a donné un peu d'ennui aux personnes qui sont employées chez nos agents financiers à Londres, mais en dehors du travail plus important des bureaux et de l'impression, les frais n'en ont pas été augmentés. J'espère que lorsque nous aurons l'occasion d'aller de nouveau sur le marché financier nous verrons le même public, augmenté de nouvelles recrues, s'intéresser à nos emprunts et non seulement à nos emprunts mais à tout ce qui a trait à la prospérité du Canada.

Emprunts récents.

Depuis l'émission de ce gros emprunt, nous avons emprunté d'autres sommes dont je dois parler à la Chambre. Nous avons fait deux emprunts, un de £1,000,000 et un de £500,000 formant un total de £1,500,000. Un de ces emprunts est pour une durée de douze mois et l'autre pour quinze mois.

Ces emprunts ont été négociés à une date toute récente, en vue de l'état plus favorable du marché monétaire, et le taux d'intérêt que nous avons dû consentir à payer est de 2⅞ p. 100; c'est là le taux net à payer par l'Etat, y compris tous frais de banque et autres quelconques. Ainsi donc, notre opération financière la plus récente sous forme d'emprunt à courte échéance, c'est un emprunt de £1,500,000 au taux très bas de 2⅞ p. 100.

M. SPROULE: S'il en est ainsi, comment arrivez-vous à conclure que notre moyenne est de 3½ p. 100?

L'hon. M. FIELDING: Parce que c'étaient là des prêts à courte échéance, pour un an, dans un cas, et quinze mois dans l'autre, et on ne saurait les comparer avec des emprunts à longue échéance. Abstraction faite des emprunts temporaires promptement remboursés, nous avons contracté depuis 1896 jusqu'aujourd'hui des emprunts au chiffre de £27,470,242, somme assurément énorme. Mais il est important de noter que ces emprunts ont été contractés en grande partie, non pas pour faire face des opérations nouvelles, mais en vue du remboursement d'anciens prêts venant à échéance. J'ai ici le tableau des emprunts qui sont échus et que nous avons remboursés depuis 1896:

EMPRUNTS ÉCHUS ET REMBOURSÉS DEPUIS 1896.

Les emprunts suivants ont été remboursés depuis 1896 :—

—	Montant.	Date.
4 p. 100 du chemin de fer Intercolonial, garanti.....	£ 1,500,000	1er octobre 1903.
" " " "	1,500,000	1er avril 1906.
4 p. 100 de la Terre de Rupert, garanti.....	300,000	1er avril 1904.
5 p. 100 du chemin de fer intercolonial, non garanti.....	500,000	1er octobre 1903.
4 p. 100 emprunt de 1875.....	1,000,000	1er novembre 1905.
4 p. 100 " 1876	2,500,000	1er novembre 1906.
	£ 7,000,000	
4 p. 100 " 1874 (partie).....	1,595,256 14s. 6d.	1er mai 1904. 1er mai 1907.
4 p. 100 " 1878-79	4,500,000	1er novembre 1908.
	£13,395,256 14s. 6d.	

Fonds d'amortissement.

De fonds d'amortissement avaient été constitués en vue de certains de ces emprunts; il nous a fallu trouver les fonds pour solder le reste. Le remboursement de ces emprunts explique dans une très grande mesure le chiffre élevé des nouveaux emprunts que nous avons dû faire. Jusqu'en 1885, sauf dans un cas, nous avions constitué de modestes fonds d'amortissement variant d'un quart de un à 1 p. 100, en vue du remboursement de nos divers emprunts. Subséquemment à 1885, cette pratique de la constitution de fonds d'amortissement a été abandonnée, n'étant pas jugée nécessaire. D'après ce que j'ai vu du marché monétaire de Londres, je suis porté à croire qu'il serait sage pour nous de revenir dans une certaine mesure à cette pratique du fonds d'amortissement; et je me propose en ce qui regarde tout emprunt futur de constituer un fonds d'amortissement d'un chiffre modérément élevé. Quant au chiffre exact, c'est une question de détail et il n'est pas nécessaire de le fixer pour le moment; mais je crois opportun de revenir à notre ancienne pratique et de constituer un fonds d'amortissement quelconque pour chacun de ces emprunts.

Coût des emprunts.

En annexe aux exposés budgétaires d'années antérieures, il a été publié un état indiquant le prix de tous les emprunts depuis nombre d'années. Cette année il a été déposé un état supplémentaire; et je ferai peut-être bien d'inclure cet état dans mon exposé budgétaire. Si la Chambre le veut bien, je vais le mettre entre les mains du personnel des Débats, car dans le compte rendu il sera plus accessible que sous forme d'un simple état détaché:

EMPRUNTS DU DOMINION SUR

—	Prix au prospectus.	Prix obtenu.	Période d'emprunt, années.	Taux p. 100.	Chiffre total de l'émission.	Escompte ou prime.
		£ s. d.			£ s. d.	£ s. d.
Chemin de fer intercolonial, 1869, garanti	.....	105 12 11½	35	4	1,500,000 0 0	P. 112,946 0 0
Chemin de fer intercolonial, 1869, non-garanti.				5	500,000 0 0	
Chemin de fer intercolonial, 1873, garanti.	.....	104 7 8	30	4	1,500,000 0 0	P. 78,971 6 8
Terre de Rupert, garanti.....			31	4	300,000 0 0	
Emprunt de 1874.....	90	90 3 3	30	4	4,000,000 0 0	D. 393,476 17 6
Emprunt de 1875, garanti.....	.....	99 1 8	35	4	1,500,000 0 0	D. 22,930 9 1
Emprunt de 1875, non garanti.....			30	4	1,000,000 0 0	
Emprunt de 1876.....	91	91 0 0	30	4	2,500,000 0 0	D. 225,000 0 0
Emprunt de 1878, garanti.....	96½	96 11 9	35	4	1,700,000 0 0	D. 102,347 12 6
Emprunt de 1878, non garanti.....			30	4	1,500,000 0 0	
Emprunt de 1879.....	95	95 1 10½	29	4	3,000,000 0 0	D. 147,206 6 4
Emprunt de 1884.....	91	91 2 2	*25	3½	5,000,000 0 0	D. 445,870 0 0
Emprunt de 1885.....	99	101 1 8	*25	4	4,000,000 0 0	P. 43,416 0 0
Canada réduit.....	.....	.....	24½	4	6,443,136 2 9	D. 54,576 2 9
Emprunt de 1888.....	92½	95 1 0	50	3	4,000,000 0 0	D 197,904 0 0
Emprunt de 1892.....	91	92 0 10½	46	3	2,250,000 0 0	D. 179,009 16 0
Emprunt de 1894.....	95	97 9 2	43	3	2,250,000 0 0	D. 57,145 6 9
Emprunt de 1897.....	91	91 10 5	50	2½	2,000,000 0 0	D. 169,625 5 0
Emprunt de 1908-12 à 4 p. 100.....	100	100 0 0	5	4	1,500,000 0 0	.....
Emprunt de 1930-50 à 3½ p. 100, (émission de février).	100	100 0 0	22½ ou 42½	3½	3,000,000 0 0	.....
Emprunt de 1908, à 3¾ p. 100.....	100	100 0 0	4	3¾	5,000,000 0 0	.....
Emprunt de 1930-50 à 3½ p. 100, (émission d'octobre).	100	100 0 0	22 ou 42	3½	5,000,000 0 0	.....
Emprunt à échéance différée.						
4 p. 100 de 1874 (éché. 1er mai, 1904)	.....	.....	3	4	2,500,000 0 0	.....
4 p. 100 de 1874 (éché. 1er mai, 1907)	.....	.....	4	4	1,831,398 1 5	.....

* Ou 50 ans calculés pour 25 ans seulement.
a Ne comprend pas la prime sur actions pour conversion en 3 p. 100, 1938.
b Ce chiffre comprend £11,943 2 6, résidu de la commutation du droit de timbre (au taux de 12s. 6d).
c Ce chiffre comprend £2,473 2 6, résidu de la valeur du droit de timbre restant du (au taux de 2s. 6d).
d Ce chiffre comprend £9,374 7 6, résidu de la commutation du droit de timbre (au taux de 12s. 6d.)

DÉPARTEMENT DES FINANCES,
19 avril, 1909.

LE MARCHÉ DE LONDRES DEPUIS 1067.

Prix obtenu.	Frais, y compris l'escompte pour versement immédiat et l'intérêt sur paiement partiels.	Somme perçue tous frais déduits.	Conversion des titres et obligations des emprunts à échéance.	Somme totale obtenue.	Chiffre réel du taux annuel de l'intérêt par unité.
£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
2,112,946 0 0	29,896 18 5	2,083,049 1 7	....	.....	·04125
1,878,971 6 8	33,449 18 11	1,845,521 7 11	.....	.....	·03916
3,606,523 2 6	60,289 9 9	3,546,233 12 9	....	....	·04875
2,477,069 10 11	42,847 16 1	2,434,221 14 10	.....	.....	·0416
2,275,000 0 0	57,122 9 7	2,217,877 10 5	.....	.....	.0475
2,897,652 7 6	36,852 15 7	2,860,799 11 11	....	.....	·043
2,852,793 13 8	47,988 8 3	2,804,805 5 5	.....	.....	·045
4,554,130 0 0	94,693 3 4	4,459.436 16 8	....	....	·04042
4,043,416 0 0	82,099 2 1	3,961,317 17 11	.....	....	·045
6,388,560 0 0	32,977 1 0	6,355,583 19 0	.....	.....	·04083
3,802,096 0 0	67,598 4 3	3,734,244 7 6	....	.....	·0321
2,070,990 4 0	31,365 6 7	2,039,624 17 5	.....	.....	·0341
2,192,854 13 3	24,807 0 4	2,168,047 13 0	.....	.....	·0311
1,830,374 15 0	22,347 17 2	1,808,026 17 10	.....	.....	0288
1,500,000 0 0	*a* 29,473 11 2	1,470,526 8 10	.....	.....	·04696
3,000,000 0 0	*b* 74,665 15 1	1,801,534 4 11	1,123,800 0 0	2,923,334 4 11	·03704
5,000,000 0 0	*a* 82,923 9 2	3,489,734 6 3	1,427,342 4 7	4,917,076 10 10	·04298
5,000,000 0 0	*d* 120,236 17 10	4,389,313 5 8	490,449 16 6	4,879,763 2 2	·03783
2,500,000 0 0	*a* 33,193 15 2	2,466,806 4 10	....	....	·04556
1,831,398 1 5	*a* 26,819 19 4	1,804,578 2 1	.....	....	·04452

p. 100), encore dû sur inscription des certificats d'actions.
p. 100), sur £5,000,000 d'obligations à $3\frac{3}{4}$ p. 100.
p. 100), encore dû sur inscription des certificats d'actions.

J'ai entendu critiquer les conditions auxquelles nos emprunts ont été faits, mais je suis heureux d'être en état de déclarer qu'il n'y a rien de fondé dans cette accusation que nos emprunts ont occasionné des dépenses excessives. Comme nous avons eu à faire des opérations considérables, nous avons naturellement dû payer de fortes sommes. Depuis quelques années nos opérations financières se sont chiffrées par des sommes énormes et ces opérations nécessitent toujours des frais très élevés; mais j'ai la satisfaction de pouvoir affirmer qu'en toutes circonstances, autant que j'ai pu m'en rendre compte, les frais encourus ont été raisonnables et modérés. Dans l'ensemble, nous payons aujourd'hui, sur nos emprunts, ce que nous payions par le passé.

La Banque de Montréal, qui agit comme notre agent financier à Londres, demande le même taux que depuis nombre d'années et nous n'avons aucune raison de croire que ce taux est excessif. Il n'y a dans ces dépenses qu'un seul item nouveau, un seul item qui ne se trouvait pas dans les emprunts précédents, c'est la commission des agents qui se chargent de lancer l'emprunt. Cette commission s'est élevée quelques fois de trois quarts à 1 pour 100 et d'autres fois, quand les conditions du marché n'étaient pas aussi favorables, un pour cent. Un pour cent est à peu près le taux auquel les emprunts de premier ordre peuvent être placés à Londres.

On a recours aux services de ces agents financiers pour être certain que l'on touchera la somme qu'on désire emprunter.

Ces agents sont les meilleurs juges de la valeur d'un emprunt; ils sont, dans un sens, meilleurs juges que le public lui-même, et il est arrivé quelque fois que le public ne s'est pas montré disposé à un emprunt lancé par eux. L'agent qui est un financier de grande expérience et qui pèse toutes les circonstances peut se faire une assez juste idée de la valeur d'un emprunt et si le ministre des Finances est satisfait du prix auquel l'agent consent à se charger de l'emprunt, l'opération est conclue et le ministre est certain qu'il aura la somme dont il a besoin, sans s'inquiéter de savoir si le public souscrira ou non. A certains points de vue, il est préférable que le public souscrive; mais s'il montrait trop d'empressement à souscrire; si l'emprunt était convert plusieurs fois, on pourrait accuser le ministre de s'être trompé, d'avoir fixé le taux de l'émission trop bas, ou en d'autres termes, de vendre sa marchandise trop bon marché.

Le public n'a souscrit que 41 p. 100 de notre dernier emprunt, et c'est la meilleur preuve que notre agent financier nous avait fait les meilleures conditions possibles. Si nous n'avions pas eu recours aux services d'un agent financier, nous aurions été obligés d'émettre nos obligations à un prix moins élevé. C'est pourquoi je suis convaincu que le nouveau mode de vendre l'emprunt à des agents financiers (tout en regrettant d'être obligé d'y recourir) offre l'avantage d'assurer le Gouvernement que son emprunt sera placé dans les conditions les plus avantageuses. A l'heure présente, pas un seul gouvernement colonial n'emprunte à Londres sans se servir d'un agent. Je ne crois même pas me tromper en disant qu'aucun gouvernement n'emprunte à Londres sans l'intermédiaire d'une agence financière. C'est maintenant une coutume établie sur le marché monétaire.

Le gouvernement impérial pour placer le dernier emprunt du gouvernement des Indes, qui n'est au fond qu'un emprunt impérial, et qui a été lancé quelques jours après notre emprunt de £6,000,000, a dû recourir aux services d'une agence financière et il a payé la même commission que nous. La Chambre peut voir par là qu'en payant cette commission qui n'apparait pas dans les emprunts des années précédentes, nous n'avons fait que nous conformer à une coutume établie, que suivent tous les gouvernements et même le gouvernement impérial, dans le dernier emprunt indien. Grâce à ce nouveau mode, le public sait qu'il aura une autre chance de souscrire. Si l'on suppose que l'emprunt ne sera pas en grande demande, un souscripteur, même s'il désire placer des sommes considérables, se dira: Je ne souscrirai pas et les obligations resteront entre les mains de l'agence; il se produira nécessairement une baisse et je pourrai alors m'en procurer à de meilleures conditions. Cela arrive quelquefois, mais ce n'est pas ce qui a lieu dans notre cas.

Tout l'emprunt ne fut pas souscrit du premier coup, mais dès qu'il fut connu que le public en avait pris 41 p. 100, les souscripteurs affluèrent pour obtenir ce qu'il en restait et d'après la dernière côte, cet emprunt fait prime de 3½ p. 100 sur le marché.

Emprunts à courte échéance.

Je dirai un mot maintenant de quelques emprunts qui arriveront bientôt à échéance, c'est-à-dire des emprunts dont nous aurons à nous occuper au cours des années 1909, 1910 et 1911. L'emprunt de £5,000,000 à 3½ p. 100, contracté en 1884, est rachetable, au choix du Gouvernement, entre le 1er juin 1909 et le 1er juin 1934, en donnant un avis de six mois. Nous pourrions, par conséquent, racheter cet emprunt dès cette année, mais dans les conditions actuelles, il ne serait pas avantageux de le faire, puisque nous n'avons aucune raison de supposer que nous pourrions obtenir mieux que 3½ p. 100, et partant nous n'avons donné aucun avis de rachat.

Le 1er janvier prochain l'emprunt réduit de £6,443,136, à 4 p. 100, arrive à échéance. Nous avons à cette fin £2,205,573 dans le fonds d'amortissement, ce qui laisse une somme de £4,237,563 que nous aurons à payer.

L'emprunt de £4,000,000 à 4 pour 100, contracté en 1885, peut se rembourser à toute époque entre janvier 1910 et 1935, le Gouvernement donnant six mois d'avis. Nous n'avons pas à nous occuper de cet emprunt maintenant; il en sera question plus tard. L'emprunt garanti de 1875, £1,500,000 à 4 p. 100, est rachetable le 1er octobre 1910; nous avons pour cela un fonds d'amortissement qui représente à peu près la moitié de cette somme. L'emprunt de £1,831,398 à 4 p. 100, contracté en 1874, écherra le 1er mai 1911.

Tels sont les emprunts auxquels il nous faudra pourvoir d'ici à trois ans; nous devrons en outre prélever les sommes nécessaires à l'exécution de nos grands travaux publics, à la construction du Transcontinental notamment.

Crédit du Canada.

Je constate avec chagrin que l'on s'est permis de tenir, tant en cette Chambre qu'au dehors,—et avec les meilleures intentions du monde, sans doute,—les propos les plus erronés au sujet du crédit du Dominion. Quelque attachement que j'aie pour mon propre parti politique, je ne crois pas qu'il se trouve de l'un ou de l'autre côté de la Chambre un seul député qui soit animé du désir de déprécier le crédit du Canada. Je suis convaincu que ces propos erronés résultant de faux renseignements et non de l'intention d'énoncer autre chose que les faits. Certains ont affirmé, par exemple, que le crédit du Canada est en baisse parce que nous avons contracté récemment un emprunt à 4 p. 100, quand, en 1897, nous en avions négocié un à longue échéance, au taux de 2¾ p. 100, ou à peu près. Rien ne motive une telle assertion.

Quand on fait des comparaisons de cette sorte, il importe tout d'abord de tenir compte de la différence qui existe entre les diverses catégories d'emprunts. L'emprunt à longue échéance est celui qui doit se pouvoir négocier aux meilleures conditions. On obtient parfois l'argent à bon compte par l'émission de bons du Trésor rachetable à brève échéance, tout comme à New-York on réussit quelque fois à faire, à un taux peu élevé, des emprunts remboursables à commandement. Mais quand l'argent abonde sur la place, c'est l'emprunt à longue échéance, tel l'emprunt rachetable dans cinquante ans, qui est le plus en faveur auprès du commun des spéculateurs.

L'emprunt que nous avons récemment négocié est rachetable dans dix ans, et nous nous sommes réservé le droit de le rembourser dans cinq ans, tandis que celui de 1897 n'était rachetable qu'au bout de cinquante ans et avait été négocié au moment où les conditions les plus favorables prévalaient sur la place.

Il est une autre considération qu'il importe de ne jamais perdre de vue: c'est que l'argent est assujéti à la hausse et à la baisse comme toute autre chose et qu'il faut en donner le prix courant quand on est obligé d'en emprunter. On se trompe donc du tout au tout en disant que notre crédit est en baisse parce qu'après avoir emprunté à 2¾ p. 100 en 1897, nous sommes maintenant obligés de payer 4 p. 100. En 1897, la situation financière était merveilleusement favorable, et nous avons pu obtenir un prix remarquablement élevé de nos

bons portant intérêt à 2½ p. 100. On dirait que nous avons négocié cet emprunt au moment psychologique, car on n'a jamais vu une colonie obtenir de l'argent à aussi bon compte. L'aubaine ne s'est jamais renouvelée.

Le goût des capitalistes anglais accuse un changement depuis quelques années. Il fut un temps où ils ne prenaient que des effets publics de tout premier ordre, tels que les consolidés anglais ou les effets garantis par le gouvernement du Canada; pour les obtenir, ils n'hésitaient pas à en donner un prix élevé et se contentaient d'un taux d'intérêt modeste. A l'heure actuelle, ils deviennent plus hardis, ils commencent à risquer leurs capitaux en les prêtant à l'étranger. Ainsi, au moment même où nous cherchions à négocier un emprunt à 3½ p. 100, on offrait au public des effets russes portant intérêt à 4½ qui trouvèrent preneur à moins de 90. Beaucoup de capitalistes anglais qui autrefois, ne voulaient même pas entendre parler de ces effets étrangers, ne se font plus scrupule de les prendre; d'où il suit que la demande des effets de premier ordre se fait moindre et qu'il devient un peu plus difficile de négocier ces effets au prix le plus élevé.

Prenons comme exemple la baisse des consolidés anglais, qui sont bien les meilleurs effets qui soient au monde. En 1897, ils portaient intérêt à 2¾ p. 100 et étaient cotés à 113¾. De 2¾ p. 100 qu'il était, le taux de l'intérêt n'est plus que de 2½ p. 100; on peut attribuer dans une certaine mesure, mais non entièrement à cet écart l'abaissement de la cote. J'ai sous les yeux la cote la plus récente, et je constate que les consolidés anglais sont cotés à 85 1/16 et que tout récemment encore, ils étaient à 80. De la baisse des consolidés, de ce que le gouvernement anglais est obligé de payer l'argent plus cher il ne serait pas juste de conclure à l'amoindrissement du crédit de ce gouvernement. Ce n'est pas ce que signifie la baisse. Elle signifie simplement que l'argent est assujéti à la hausse et à la baisse et que le gouvernement anglais, le gouvernement canadien, tous les gouvernements du monde doivent se résoudre à en donner le prix courant. Que l'on me permette d'établir une autre comparaison.

Au nombre des meilleurs effets émis en Angleterre, se trouve ce qu'on appelle les Metropolitan Stocks—ce sont des actions émises par le conseil de comté de Londres, d'une valeur précieuse, qui ne le cèdent peut-être qu'aux seuls effets du gouvernement anglais. En 1896, les Metropolitan portant intérêt à 3½ p. 100 étaient cotés à leur plus haute valeur, à 128¾, tandis que les effets canadiens portant intérêt à 3½ p. 100 étaient cotés à 111¾. Ces deux catégories d'effets portent intérêt au même taux, et cependant, en 1896, il y avait contre le Canada une différence de 16¾. En 1908, les Metropolitan à 3½ p. 100 étaient cotés à 104¾ et le 3½ p. 100 canadien à 101¾, soit contre les effets canadiens une différence de 2¾.

Le meilleur moyen de juger le crédit du Canada, c'est de prendre quelque autre effet de premier ordre, de comparer le prix auqul cet effet était autrefois coté à celui que l'on obtenait des effets canadiens à la même époque, et de trouver ensuite l'écart qui s'accuse aujourd'hui entre ces mêmes effets. Ainsi, en 1896, la cote plaçait les Metropolitan stocks à 16 points et ¾ au-dessus des effets canadiens, et en 1908, l'écart n'était plus que de 2 points et ¾. Mes honorables amis verront par là que si l'argent nous a coûté un peu plus cher, cela n'indique aucun amoindrissement du crédit du Canada.

M. AMES : Le ministre a-t-il les données relatives à notre 3 p. 100?

L'hon. M. FIELDING: Non; mais je suis sûr qu'en comparant notre 3 p. 100 aux Metropolitan à 3 p. 100, on obtiendra le même résultat. J'ai fait relever ces cotes avec la plus entière bonne foi. Si les autres venaient à indiquer autre chose, je m'empresserais de les signaler plus tard à l'attention de la Chambre; mais j'ai lieu de croire qu'elles indiqueront à peu près la même chose.

Dette nette.

Le 31 mars 1908, la dette nette du Canada se chiffrait à $277,960,859.84. J'ai dit qu'il y serait ajouté $46,000,000 en 1909. En tenant compte de nos prévisions les plus justes, notre dette nette doit, le 31 mars 1909, se chiffrer à tout près de $323,960,859.84.

Depuis le 31 juin 1896, notre dette s'est accrue de $65,463,427.07, ce qui, réparti en 12 ans et neuf mois, représente une moyenne de $5,134,386.43 par année. Dans cette augmentation, le Transcontinental figure pour $52,574,131.71. Abstraction faite de cette somme, la dette nette se serait accrue de $12,889,295.36 en 12 ans et neuf mois, soit de $1,010,925.12 par année. Ainsi, en mettant à part l'entreprise du Transcontinental qui constitue un chef spécial de dépense, on voit que l'augmentation de la dette publique pendant toute cette période n'a rien d'excessif.

Pour ce qui est du fardeau de la dette, dont on se préoccupe parfois, il est tout naturel que dans un pays comme le Canada on ajoute de temps à autre au chiffre de la dette publique. On ne saurait s'attendre à ce que le développement d'un pays comme le nôtre s'effectue sans accroissement de la dette publique. Lorsque, en diverses occasions, j'ai eu le plaisir d'annoncer quelques réductions de la dette publique, j'ai toujours eu soin de rappeler que les circonstances étaient exceptionnelles, que nous devrions nous attendre d'une année à l'autre à voir grossir le chiffre de la dette nationale.

Si nous devons considérer la dette publique comme un fardeau, il faut, d'autre part, tenir compte du nombre de ceux qui sont appelés à supporter ce fardeau. Le dénombrement de la population n'a pas lieu tous les ans, mais le département du recensement fait chaque année des calculs approximatifs qui, à tout prendre, me paraissent à peu près exacts. Je me fonderai donc sur les données du dernier relevé officiel de la population.

En tenant compte de ce que l'expérience nous apprend être l'accroissement naturel de la population, en tenant un compte précis du nombre des immigrants venus en ce pays, on obtient chaque année un état assez exact du chiffre de la population. Je me suis fait dresser un état de ce genre, et je suis bien aise de pouvoir annoncer que notre population se chiffre aujourd'hui à plus de 7,000,000 d'âmes.

Je vais donner lecture d'un état indiquant quels ont été chaque année, depuis 1891 la dette du Canada, le chiffre de la population et celui de la dette nette par tête. Dès lors qu'il y a lieu de définir le fardeau de la dette, on conviendra qu'il importe de tenir compte du nombre de ceux qui portent ce fardeau. Or, que constate-t-on? En 1896, il y a treize ans la dette nette du Canada était de $50.82 par tête de la population, tandis que le 31 mars dernier, répartie entre les 7,085,219 habitants du Canada—chiffre établi par le service du recensement et que j'ai lieu de croire à peu près exact—elle n'était plus que de $45.72. On a donc le plaisir de constater que, eu égard au nombre de ceux qui le portent, le fardeau de la dette publique, loin de tendre à devenir plus lourd, est plus léger qu'à l'époque de l'avènement du gouvernement actuel, il y a treize ans.

Pour chaque année, les données sont comme suit :

Dette nette par tête.

Année.	Population.	Dette nette.	Dette nette par tête.
1891..	4,844,366	$237,809,030 51	49:09
1892..	4,889,266	241,131,434 44	49:15
1893..	4,935,748	241,681,039 61	48:96
1894..	4,983,903	246,183,029 48	49:40
1895..	5,003,839	253,074,927 09	50:57
1896..	5,086,061	258,497,432 77	50:82
1897..	5,141,508	261,538,596 46	50:87
1898..	5,199,267	263,956,398 91	50:77
1899..	5,259,491	266,273,446 60	50:62
1900..	5,322,348	265,493,806 89	49:88
1901..	5,413,370	268,480,003 69	49:59
1902..	5,537,500	271,829,089 62	49:08
1903..	5,712,190	261,606,988 87	45:79
1904..	5,890,056	260,867,718 60	44:29
1905..	6,091,136	266,224,166 60	43:70
1906..	6,323,557	267,042,977 75	42:23
1907..	6,655,904	263,671,859 96	39:61
1908..	6,863,500	277,960,859 84	40:49
1909..	7,085,219	*323,960,859 84	45:72

*Approximativement.

Il est un autre aspect de la question. Dans un de ses discours sur la situation financière du pays, l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster) a dit qu'un des moyens de déterminer le fardeau de la dette consiste à faire entrer en ligne de compte la somme de l'intérêt à payer. C'est exact, à cette réserve près qu'il faut aussi tenir compte du nombre de ceux qui portent le fardeau.

En 1896, le montant de l'intérêt payé sur la dette publique était de $10,502,429.90 et celui de l'intérêt reçu sur nos placements, de $1,370,000.56 donnant une différence nette de $9,132,439.34 ce qui représentait $1.79 par

tête. C'est donc $1.79 que chacun de nous a dû payer en 1896, comme intérêt sur la dette nationale. En appliquant les mêmes calculs aux opérations de l'exercice clos le 31 mars dernier, nous constatons que l'intérêt sur la dette s'élèvera presque à $11,-636,550.87. L'intérêt perçu sur nos placements a été de $2,168,601.04; de sorte que, lorsque les comptes seront définitivement arrêtés, l'intérêt net versé pendant l'exercice aura été de près de $9,467,949.83, soit $1.33, par tête, comparativement à $1.79, par tête, en 1896.

Ces calculs dans lesquels il est tenu compte, non seulement, de l'augmentation de la dette mais aussi de l'accroissement du nombre des contribuables—méthode arithmétique dont toute la députation admettra la légitimité, j'en suis certain—démontrent que si l'essor que le Canada a pris nous a obligés à augmenter considérablement la dette nationale, son accroissement n'a pas été aussi rapide que l'augmentation du chiffre de notre population, et que le fardeau de l'intérêt est beaucoup moins lourd aujourd'hui qu'il y a treize ans.

Actif.

On a discuté ici et ailleurs sur l'état de notre actif. Certains biens qui n'ont guère de valeur, d'autres qui n'en ont aucune pour ainsi dire, figurent dans nos livres de compte. Aucun bien semblable n'a été inscrit parmi notre actif pendant les dernières années; ceux qui sont mentionnés dans notre bilan le sont depuis longtemps. Nous avons cru bien faire en n'opérant pas de changements et en laissant les choses en l'état. De temps à autre, à de longs intervalles, le comité des comptes publics corrige l'état financier. Je suis bien aise d'apprendre que cela a lieu cette année et que nombre de ces inscriptions seront biffées. Mais je suis convaincu que le montant des inscriptions qu'on élsguera—inscriptions qui remontent à plusieurs années avant l'époque où j'ai pris l'administration des finances—ne sera pas élevé; il sera même très faible si on le compare à la totalité de l'actif. Je reconnais volontiers qu'il y a lieu de corriger l'état financier et de le faire concorder avec la situation actuelle.

Dépôts dans les caisses d'économie.

Je désire confirmer ce que j'ai dit antérieurement, au cours de cette session, des dépôts dans les caisses d'économie. On m'a demandé si nous nous proposions d'élever le taux de l'intérêt payé sur ces dépôts. J'ai répondu que telle n'était pas notre intention, que ces dépôts constituaient pour ainsi dire des prêts à demande et qu'on ne devait pas s'attendre à toucher l'intérêt sur ces dépôts au même taux que sur des placements ordinaires. Mais j'ai ajouté que je serais bien aise de fournir les moyens de convertir ces dépôts en placements d'un caractère plus stable. Je le répète. Si tel est le désir des déposants des caisses d'économie, nous émettons volontiers de nouvelles actions de $50, ou plus, rapportant 3½ p. 100 et remboursables en 1925. Par conséquent, si des déposants veulent faire un placement plus stable, ils pourront convertir leurs fonds en actions de la caisse d'économie au taux d'intérêt que j'ai mentionné.

M. J. D. REID: Au pair?

L'hon. M. FIELDING: Oui. A franchement parler, je ne m'attends pas qu'il y ait beaucoup de demandes; je suis d'avis que les déposants des caisses d'économie attachent plus d'importance à la commodité et à la sécurité de leurs dépôts qu'au taux de l'intérêt.

M. NESBITT: Le ministre veut-il nous dire comment l'intérêt sera payé—annuellement ou semestriellement?

L'hon. M. FIELDING: Semestriellement.

Modification au tarif—Sucre.

Nous ne nous proposons pas de faire subir de profondes modifications au tarif. Les deux changements que je désire sont plutôt de la nature d'un remaniement que d'une innovation qui influerait sur les finances de l'Etat.

Depuis quelques années, on s'est beaucoup occupé au Canada de la culture de la betterave dans le dessein de s'en servir pour fabriquer du sucre raffiné. On ne peut plus mettre en doute que nous puissions récolter au Canada des betteraves de

la qualité requise pour cette industrie; il est établi que les betteraves canadiennes conviennent bien à la fabrication du sucre. On se demande aujourd'hui comment nous pourrions, grâce à l'encouragement qu'il est d'usage d'accorder aux autres branches de l'industrie canadienne, assurer à cette entreprise un succès économique durable.

Les intéressés déclarent qu'il est possible d'obtenir ce résultat, mais ils demandent qu'on leur accorde une aide spéciale au début de leur entreprise. Aussi, plusieurs années durant, nous leur avons fait des concessions, en leur permettant d'importer leur outillage en franchise. Il y a des années, nous leur avons fait une autre concession en autorisant l'importation du sucre de provenance étrangère aux mêmes conditions que le sucre des Antilles, admis au bénéfice du tarif de faveur.

Dans d'autres pays, on exploite l'industrie betteravière de manière à fabriquer, non seulement du sucre raffiné, comme au Canada, mais aussi un produit intermédiaire, appelé sucre brut, qu'on peut emmagasiner, manutentionner et expédier dans toutes les parties de l'univers, ainsi qu'on le fait. Nous n'en sommes pas rendus là au Canada; nous fabriquons rapidement le produit fini avec la betterave. Il est admis, je crois, qu'on obtient de cette manière du sucre d'excellente qualité, à Wallaceburg. Mais, cela ne permet aux fabricants d'exploiter leur établissement que pendant un court espace de temps. Afin de prolonger leurs opérations et de les rendre plus économiques, ils demandent la permission d'importer le sucre de provenance étrangère aux conditions imposées par le tarif de faveur. Il ne leur convient pas de faire usage du sucre des Antilles et ils se plaignent d'être tenus d'acquitter le droit plus élevé lorsqu'ils font venir du sucre de l'étranger.

Aussi, il y a deux ans, nous avons consenti à leur accorder pendant trois années le privilège d'importer du sucre de l'étranger en acquittant le même droit qu'on exige pour le sucre de provenance anglaise. Il était stipulé qu'ils pourraient importer deux tonnes de sucre pour chaque tonne de sucre raffiné qu'ils produiraient avec la betterave canadienne. Notre tarif leur confère encore ce privilège, mais celui-ci expire à la fin de l'exercice en cours.

Les promoteurs de cette industrie, non seulement les raffineurs, mais un groupe important qui comprend des cultivateurs, des commerçants et autres qui ont un intérêt dans l'industrie betteravière, nous ont priés de faire une nouvelle concession du même genre. Nous avons décidé de maintenir le système actuel pendant trois autres années, puis de la conserver deux années de plus en imposant certaines restrictions. C'est-à-dire que, pendant trois ans, les fabricants pourront importer comme aujourd'hui deux tonnes de sucre étranger pour chaque tonne du sucre raffiné qu'ils tireront des betteraves canadiennes dans leurs usines, et que, pendant deux autres années, il leur sera permis d'importer une tonne de sucre étranger pour chaque tonne de sucre raffiné qu'ils fabriqueront avec des betteraves canadiennes.

M. HUGHES: Le ministre veut dire deux tonnes de sucre brut de provenance étrangère, n'est-ce pas ?

L'hon. M. FIELDING: Certainement.

M. HUGHES : De sucre de betterave brut ?

L'hon. M. FIELDING: Ils préfèrent le sucre de betterave brut, mais nous ne pouvons pas imposer cette restriction.

Voilà ce qui concerne l'industrie betteravière qui, je le répète, éveille l'intérêt et la sympathie d'un grand nombre de personnes et que nous désirons encourager de cette façon au début. Nous espérons qu'elle pourra, sous peu, se passer de ces faveurs spéciales et s'établir d'une façon durable et avantageuse, grâce à la protection que l'Etat accorde aux autres branches de l'industrie nationale.

Un autre aspect de la question des sucres nous a causé de l'inquiétude. Les droits dont sont frappés les sucres bruts de provenance anglaise ont été établis dans l'hypothèse que les raffineurs canadiens—il ne s'agit plus des raffineurs de sucre de betterave, mais des fabricants de toutes sortes de sucre, des raffineurs de l'Est et du littoral du Pacifique—importeraient leur sucre brut sous l'empire du tarif de faveur et n'acquitteraient que les droits différentiels, et les droits sur le sucre raffiné anglais ont, conséquemment, été établis de manière à accorder à nos raffineurs une dose modérée de protection. Les raffineurs

nous ont représenté qu'ils ne peuvent pas importé assez de sucre anglais sous l'empire du tarif de faveur de manière à se prévaloir des avantages douaniers que nous voulions leur conférer. Ils rencontrent deux obstacles, disent-ils. D'abord, ils ne peuvent pas parfois se procurer assez de sucre des Antilles—et, lorsque nous parlons de sucre de provenance anglaise, c'est en réalité du sucre des Antilles qu'il s'agit, car il n'y a pas d'autre marche rapproché—ils ne peuvent pas parfois, disent-ils, se procurer assez de sucre de provenance anglaise de la qualité dont ils ont besoin.

Ils ont un grief plus sérieux. Il existe, disent-ils, un trust entre les planteurs des Antilles, les producteurs de sucre, conclu entre leurs agents et commissiaires de Londres, qui ne permettent pas aux raffineurs canadiens d'acheter le sucre des Antilles aux mêmes conditions que les raffineurs anglais.

On a beaucoup discuté pour savoir à qui la préférence profiterait. Un jour, les négociants des Antilles se plaignirent que les raffineurs du Canada agissiaent de manière à accaparer tous les avantages. Aujourd'hui, les rôles sont intervertis. Nos raffineurs canadiens déclarent que le trust leur vend le sucre des Antilles à un prix tel qu'ils n'ont aucun avantage à l'acheter de préférence au sucre de provenance étrangère qui est frappé d'un droit plus élevé. Naturellement, quel que soit le prix d'achat du sucre des Antilles, nos fabricants ont un droit moins élevé à payer. Mais ils prétendent qu'ils sont obligés de payer le sucre plus cher, quoique le droit ne soit pas plus élevé. Ils affirment que les planteurs des Antilles, par l'intermédiaire d'un commissaire ou agent de Londres, s'assurent du prix exact auquel ils peuvent porter leurs produits au Canada et qu'ils ne les vendent qu'à ce prix-là, de sorte que les raffineurs canadiens sont tenus d'acheter à des conditions qui les obligent à payer le droit imposé par le tarif de faveur, outre le prix du sucre, tandis que leurs rivaux pour la vente du sucre raffiné, les raffineurs anglais, s'approvisionnent sur un marché libre pour bien dire.

L'hon. M. HAGGART: Vous êtes-vous enquis du bien fondé de ces griefs?

L'hon. M. FIELDING: Nous n'avons pas fait d'enquête officielle, et il est toujours bon d'entendre les deux versions. Je dois dire que les raffineurs, qui jouissent, d'ordinaire, d'une excellente réputation et qui, j'en ai la ferme conviction, veulent agir loyalement, ont exposé leur cause d'une manière qui m'a vivement frappé. Quoi qu'il en soit, nous avons décidé de proposer un remède qui, sans nuire beaucoup aux planteurs des Antilles, aplanira la difficulté qui pourrait exister, du moins, dans une certaine mesure. Nous nous proposons de conférer aux raffineurs qui ne s'occupent pas de l'industrie betteravière—nous avons déjà pris des mesures à l'égard de ces derniers—nous nous proposons, dis-je, de conférer aux raffineurs le privilège d'importer le suc de provenance étrangère sous l'empire du tarif de faveur, mais seulement jusqu'à concurrence d'un cinquième de leur production de sucre raffiné.

Un honorable DEPUTE: S'agit-il du sucre brut?

L'hon. M. FIELDING: Tout ceci s'applique au sucre brut. Voici quel en serait le résultat: Si, comme on le prétend, cette coalition existe, le raffineur pourrait alors, au même prix, écouler une modique partie de ses produits sur les marchés étrangers. L'effet en serait aussi probablement de mettre fin à cette prétendue coalition. Lorsque nous avons accordé aux Antilles le tarif de faveur, nous étions convaincus qu'en réduisant les droits sur les produits d'un pays étranger nous faisions preuve d'amitié et encouragions le commerce avec ce pays. Mais toute bonne transaction doit bénéficier à l'acheteur comme au vendeur. L'intention n'était certainement pas de faire de ce tarif de faveur un instrument d'oppression.

C'est là un sujet qui exige une étude sérieuse. S'il fallait permettre l'importation d'une très grande quantité de sucre étranger sur lequel l'on ne percevrait que les droits préférentiels, nous abolirions probablement le tarif de faveur, ce que nous ne voulions pas faire. Mais nous sommes d'avis qu'en important en quantité modérée nous aidons le raffineur, et signalons en même temps au producteur des Antilles que le traitement doit être réciproque et qu'il ne doit pas se prévaloir du tarif de faveur pour

favoriser la raffineur étranger au détriment du raffineur canadien.

L'on nous a demandé de faire partie d'une commission d'enquête que nommera la gouvernement britannique dans le but d'étudier les relations commerciales entre le Canada et les Antilles, et nous avons consenti. Ce n'est pas là un projet nouveau.

L'on se rappellera qu'il y a un an ou deux le Canada fut invité à une conférence qui aut lieu dans l'île de Barbade et qui ne devait être d'abord qu'une conférence intercoloniale. A cete conférence où nous avions délégué M. Parmelee, l'ancien sous-ministre du Commerce, et M. A. E. Jones, un marchand d'Halifax ayant une grande expérience du commerce avec les Antilles, s'inaugura le mouvement vers de meilleures relations commerciales. Entrant dans ce mouvement, la colonie de Barbade adopta un tarif de faveur pour certains articles canadiens en y mettant la condition que le Canada, en retour, non seulement maintiendrait le tarif de faveur actuel, mais augmenterait la préférence. Comme nous pouvions difficilement traiter avec une seule de ces îles, nous n'avons pas crû devoir répondre aux propositions du gouvernement de Barbade. Cependant nous avons averti les autorités impériales, qui sont responsables du gouvernement de ces colonies de la Couronne, que si elles désiraient étudier plus murement cette question, nous étions prêts à nous joindre à une conférence qui s'enquerrait des relations commerciales entre le Canada et les Antilles, et où le Canada serait représenté. Bien que certaines négociations ait eu lieu, je ne sais pas encore qui représentera le Canada Néanmoins le Canada aura certainement ses représentants à cette conférence. L'enquête devra être très complète.

L'on y étudiera cette question de coalition, et s'il est établi qu'elle existe, nous espérons et croyons que nos amis des Antilles comprendront que ce n'est pas ainsi qu'ils doivent répondre à nos efforts pour encourager le commerce avec cette colonie. Nous nous sommes certainement efforcés d'encourager ce commerce et nous croyions qu'en facilitant l'entrée de nos marchés au sucre des Antilles, nous tendions une main secourable à leur population, et aidions en même temps nos consommateurs en abaissant les droits. Comme moyen temporaire, en attendant cette enquête dont j'ai parlé. Nous voulons permettre aux raffineurs de l'Est, excepté les fabricants de sucre de betterave, d'importer au taux préférentiel du sucre brut étranger jusqu'à un cinquième au poids de la quantité de sucre raffiné que produit leurs raffineries. Nous comptons que cela leur permettra de faire face aux difficultés du moment, en attendant cette enquête qui, nous l'espérons, aura lieu l'an prochain.

M. AMES: Est-ce l'intention d'appliquer le remède avant ou après l'enquête?

L'hon. M. FIELDING: Nous croyons que les circonstances nous justifieraient de le faire dès maintenant. Si nous sommes en tous points satisfaits de l'enquête, il nous faudra probablement appliquer un remède encore plus drastique. Je crois que les renseignements que nous avons sont suffisants pour nous justifier d'accorder ce secours à nos raffineurs. Cependant, ce n'est pas notre intention de leur accorder ce privilège pour une période déterminée. Nous le leur accordons pour une période indéterminée, avec l'entente que le Parlement ne leur donne pas un droit imprescriptible, mais qu'après enquête il peut le retirer quand il voudra.

M. AMES: Par un vote du Parlement?

L'hon. M. FIELDING: Par un vote du Parlement seulement. Nous sommes d'avis que même dans le tarif le temps doit être déterminé et ne peut pas dépendre d'un simple arrêté ministériel.

Stabilité du tarif.

J'ai dit que nous n'avions pas l'intention d'apporter d'autres modifications au tarif. Nous ne voulons pas dire par là que le tarif est parfait. Je ne crois pas qu'au Canada nous ayons jamais un tarif qui ne se prêtera pas à la critique et dont tout le monde sera satisfait. Mais nous nous rappelons qu'il n'y a que deux ans que nous avons remanié notre tarif et nous pensons que l'idée de la stabilité des droits a son influence sur le commerce du pays. Nous croyons que les hommes d'affaires canadiens, autres que ceux qui désirent des changements particuliers pour leur propre commerce, concèderont volontiers qu'il

n'est pas à propos de modifier fréquemment le tarif et qu'il est parfois préférable de souffrir quelque léger inconvénient que de constamment modifier. Nous n'avons donc aucun changement à proposer, excepté pour les items se rapportant aux sucres qui n'affectent nullement les droits ni le revenu.

Conclusion.

Au cours de la longue période des treize dernières années, j'ai eu le plaisir, chaque année, de présenter au parlement du Canada l'état financier du pays que nous appelons communément le budget. Chaque fois, j'ai pu faire à la Chambre l'historique de l'expansion du commerce, de l'augmentation du revenu et de la population, de la prospérité des affaires, de tout ce qui a contribué au progrès du pays. Les conditions ont été moins favorables au cours de la dernière année.

La gêne du marché monétaire commencée à l'automne de 1907 et qui fut presque universelle, affecta sérieusement le commerce de tous les pays. Nos voisins du Sud en souffrirent peut-être plus que tout autre pays. Une panique y paralysa l'industrie et le commerce. Nous ne pouvions nous attendre, dans ces conditions, que le Canada échappât complètement à la crise. Nous avouons que nous avons quelque peu souffert de cette crise financière. Néanmoins, si nous regardons en arrière, nous avons raison de nous glorifier du fait que le Canada a pu si bien franchir cette crise. Quelqu'en soit la cause—et je ne veux pas m'arrêter à la chercher—nous pouvons nous féliciter de ce que, dans ce temps d'épreuve, le Canada, son commerce, ses institutions, tout ce qui est canadien a bravé la tempête, bien qu'ici et là la gêne du marché monétaire se soit fait sentir.

Je crois, monsieur l'Orateur, que s'annonce une aurore nouvelle. Nous voyons déjà des présages de conditions meilleures, et le Canada avec sa population énergique et grandissante, ses immenses ressources, les progrès constants des provinces de l'Ouest, peut compter sur un brillant avenir.

Je lisais l'autre jour, dans les journaux, que les Etats-Unis seuls nous enverraient cette année 70,000 immigrants, dont l'apport, d'après l'estimation d'un observateur, serait d'au moins $1,000 chacun, outre leurs propriétés dans le pays. Quand nous songeons à ces 70,000 nouveaux colons qui ajoutent $70,000,000 à la richesse du pays; quand nous songeons à nos immenses ressources naturelles; quand nous songeons au grand avenir de l'Ouest canadien et voyons partout des signes d'énergie si évidents, nous devons avoir confiance, monsieur l'Orateur, que l'activité renaîtra et que nous verrons se continuer ce progrès et cette prospérité dont le Canada jouit depuis de longues années. Nos progrès peuvent être moins rapides qu'auparavant, l'essor nouveau moins impétueux que dans un temps de prospérité fébrile,—et nous ne voudrions pas qu'il en fût autrement—mais nous sentons que notre commerce est dans de bonnes et saines conditions et tout indique que ces conditions deviendront graduellement meilleures. Le marché monétaire s'est rétabli et la rareté de l'argent n'est plus un obstacle aux progrès du pays. Les banques qui, pendant un certain temps, avaient dû diminuer leurs crédits, sont maintenant prêtes à aider toute industrie légitime. Le dernier état des banques démontre qu'elles versent plus d'argent dans les diverses avenues du commerce, ce qui est signe de plus grande activité. Avec de telles perspectives nous pouvons donc dire avec assurance et avec reconnaissance pour le passé, que nous avons toute confiance dans l'avenir prospère du Canada.

Résolutions modifiant le tarif.

Permettez-moi de déposer sur la table les résolutions qui seront présentées en comité conformément aux changements apportés aux droits sur les sucres. Voici quelles sont ces résolutions:

Qu'il est opportun de modifier comme suit le "Tarif des douanes, 1907":

	Tarif de faveur anglais.	Tarif intermédiaire.	Tarif général.
Les items suivants seront insérés dans le tableau "A":			
135b. Le sucre brut tel que décrit à l'article 135, quand on l'importera pour être raffiné au Canada par les raffineurs canadiens, en quantité de sucre raffiné par lesdits raffineurs durant les années civiles 1909, 1910 et 1911 de sucre produit de la betterave canadienne et une quantité égale à celle du sucre raffiné par lesdits raffineurs durant les années civiles 1912 et 1913 de sucre produit au Canada de la betterave canadienne—le tout sujet aux règlements du ministre des Douanes.			
Par cent livres de l'épreuve maximum de soixante-quinze degrés au polariscope....	31½ cts.	31½ cts.	31½ cts.
Et par cent livres pour chaque degré additionnel au-dessus de soixante-quinze degrés..	1 cent.	1 cent.	1 cent.
Pourvu que le sucre importé en vertu de cet article ne soit pas imposé d'un droit spécial.			
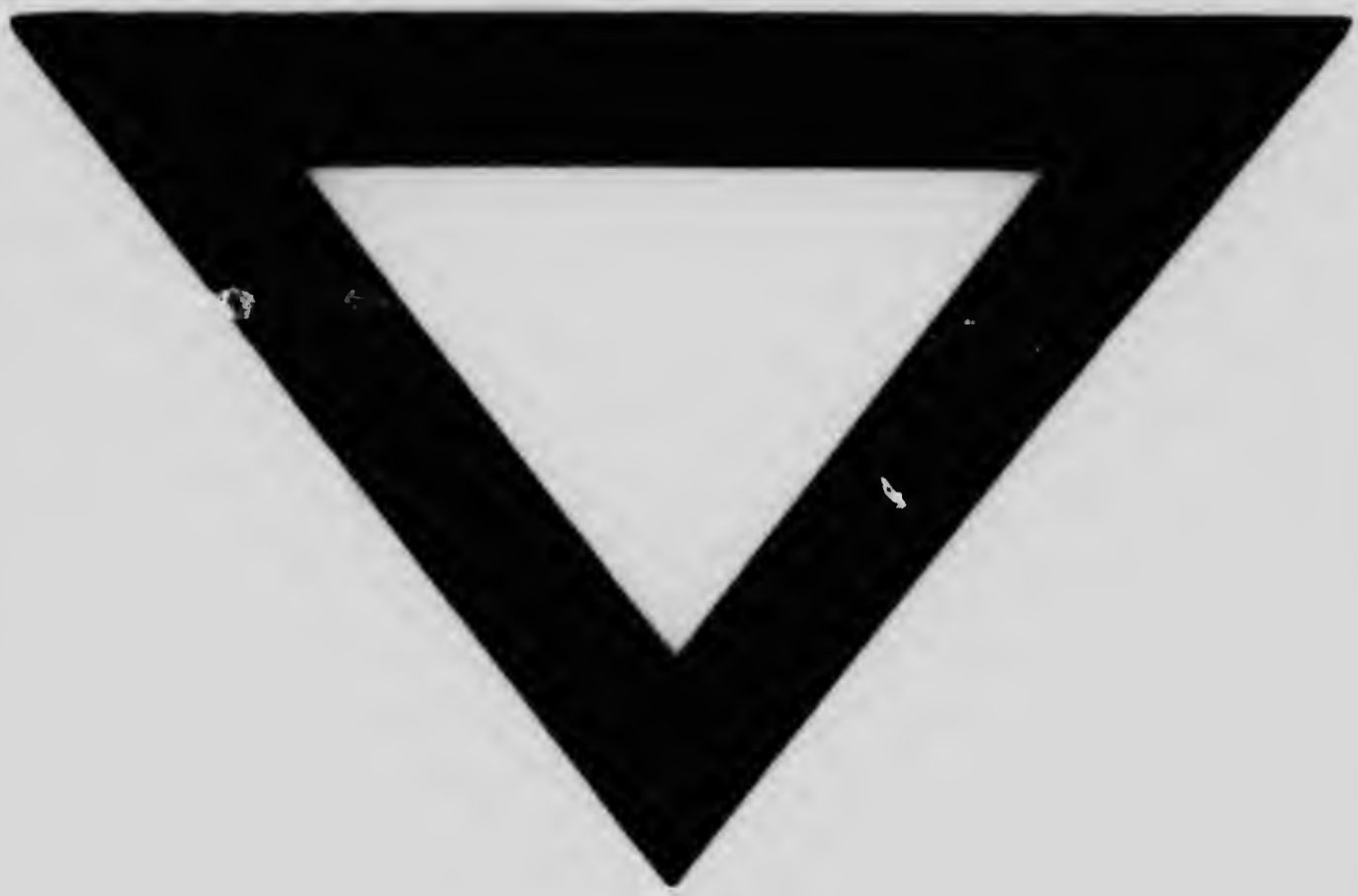
	Tarif de faveur anglais.	Tarif intermédiaire.	Tarif général.
L'effet de cet article prendra fin le 31 décembre 1914.			
135c. Le sucre brut tel que décrit à l'article 135 du tarif, quand il est importé pour être raffiné au Canada par une compagnie de raffinage qui n'est pas engagée dans le raffinage des sucres produits de la betterave canadienne, jusqu'à concurrence d'un cinquième du poids du sucre raffiné avec le sucre brut par telle compagnie de raffinage au Canada pendant l'année civile au cours de laquelle tel sucre brut a été importé, sous l'autorité de règlements prescrits par le ministre des Douanes.			
Par cent livres à l'épreuve maximum de soixante-quinze degrés au polariscope..	31½ cts.	31½ cts.	31½ cts.
Et par cent livres pour chaque degré additionnel au-dessus de soixante-quinze degrés..	1 cent.	1 cent.	1 cent.
Pourvu que le sucre importé en vertu de cet article ne soit pas sujet à un droit spécial.